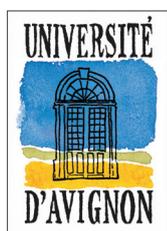




Bilan social 2014



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Retrouvez plus d'informations sur
www.univ-avignon.fr



Avant-Propos

Sommaire p.3

Partie 1 p.5

Le PLAFOND d'EMPLOIS et les EFFECTIFS

- 1. Le plafond d'emplois p.6**
 - 1.1. Plafond global des emplois en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) p.6
 - 1.2. Répartition des emplois État de référence p.6
 - 1.3. Répartition des emplois par catégorie p.6
- 2. La consommation d'emplois en ETPT p.7**
- 3. Les effectifs enseignants p.8**
 - 3.1. Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et non titulaires) p.8
 - Répartition des effectifs d'Enseignants-chercheurs par groupe de section CNU p.9
 - Répartition des effectifs d'enseignants premier et second degré par discipline p.10
 - 3.2. Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par composantes et services p.11
 - 3.3. Répartition des étudiants dans les composantes p.11
 - 3.4. Encadrement des étudiants dans les composantes p.12
- 4. Les effectifs BIATSS p.13**
 - 4.1. Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et non titulaires) p.13
 - 4.2. Répartition des effectifs BIATSS par composantes et services p.15
 - 4.3. Répartition des effectifs des Services Centraux p.16
 - 4.4. Répartition et encadrement des étudiants dans les composantes p.16
- 5. La démographie p.17**
 - 5.1. Répartition par âge p.17
 - Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par classe d'âge p.17
 - Répartition des effectifs BIATSS par classe d'âge p.18
 - 5.2. Répartition par sexe p.18
 - Évolution de la répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par sexe p.19
 - Évolution de la répartition des effectifs BIATSS par sexe p.19
 - Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et ANT) par catégorie et par sexe p.21
 - 5.3. Pyramide des âges des personnels p.22

Partie 2 p.23

Les MOUVEMENTS et PROMOTIONS

- 1. Les recrutements p.24**
 - 1.1. Le recrutement des Enseignants et Enseignants-chercheurs p.24
 - 1.2. Le recrutement des personnels BIATSS p.25
- 2. Les mouvements p.25**
 - 2.1. Les départs dans les effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs p.25
 - Délégations et CRCT chez les Enseignants-chercheurs p.26
 - 2.2. Les départs dans les effectifs BIATSS p.26
 - Age moyen de départ à la retraite p.26
- 3. Les promotions p.27**
 - 3.1. Les promotions des Enseignants et Enseignants-chercheurs p.27
 - 3.2. Les promotions des BIATSS p.27

Partie 3 p.29

Les REMUNERATIONS

- 1. La masse salariale p.30**
 - 1.1. Répartition de la masse salariale par type de rémunération p.30
 - 1.2. Répartition de la masse salariale par type de personnel p.30
 - 1.3. Répartition de la masse salariale soumise aux plafonds par budget p.31
 - 1.4. Coûts totaux chargés moyens par corps p.31
- 2. Les salaires et primes p.32**

→ La grille des rémunérations principales au 31/12/2013	p.32
2.1. Répartition des salaires moyens des agents titulaires	p.34
2.2. Répartition des primes des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs	p.37
2.3. Indemnités de formation continue	p.37
2.4. Répartition des primes des personnels BIATSS	p.38
→ Répartition de la NBI	p.40
2.5. Les heures complémentaires d'enseignement	p.41
→ Les vacances administratives et techniques	p.41
Partie 4	p.42
La FORMATION	
1. Répartition budgétaire du Plan Universitaire de Formation (PUF)	p.43
2. Les actions de formation PUF	p.43
2.1. Évolution des actions de formation	p.43
2.2. Répartition des actions de formation	p.44
3. Répartition des stagiaires inscrits par catégorie	p.44
4. Les actions de formations hors PUF	p.46
5. Formation des personnels de bibliothèques	p.46
Partie 5	p.48
Les CONDITIONS de TRAVAIL d'HYGIENE et de SECURITE	
1. La médecine de prévention	p.49
2. La situation de handicap	p.50
3. Les formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité	p.51
4. Risques professionnels	p.52
5. Les congés de maladie des personnels enseignants et BIATSS	p.53
6. La quotité de travail	p.54
6.1. Les personnels enseignants à temps partiel	p.54
6.2. Les personnels BIATSS à temps partiel	p.54
7. Répartition des congés parentaux	p.55
Partie 6	p.57
Le DIALOGUE SOCIAL	
1. Réunions des instances de l'Établissement	p.58
2. Composition et parité des instances de l'Établissement	p.58
3. Relations professionnelles	p.59
Partie 7	p.60
L'ACTION CULTURELLE et SOCIALE	
1. L'action culturelle et sportive	p.61
2. L'action sociale	p.62
2.1. Accompagnement social de la vie professionnelle	p.62
2.2. Soutien social à la vie personnelle et familiale	p.62
2.3. Le Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon (CASPUA)	p.64
GLOSSAIRE	p.65

Partie 1

Le PLAFOND d'EMPLOIS et les EFFECTIFS

1 Le plafond d'emplois

1.1 Plafond global des emplois en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)

Avant le 1er janvier 2010, date d'accès de l'UAPV aux Responsabilités et Compétences Élargies, l'Établissement recevait une délégation d'emplois du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche où chaque emploi d'enseignant et de BIATSS était clairement identifié dans un stock numéroté.

Depuis le passage aux RCE, le Ministère ne délègue plus les emplois mais notifie un plafond d'emplois lié à une masse salariale annuelle.

Au 31 décembre 2014, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse disposait d'un plafond global d'emplois égal à 715 ETPT, voté par le Conseil d'Administration. Auparavant, ce plafond était figé à 680 depuis 2010.

Nature des emplois	ETPT
Plafond d'emplois État	622
Plafond d'emplois Ressources propres	93
TOTAL plafond global d'emplois	715

Le plafond d'emplois notifié par le Ministère est égal à 622 ETPT. Par décision du Conseil d'Administration, l'État autorise à augmenter ce plafond d'emplois par des emplois financés sur ressources propres, dans la limite du plafond global de masse salariale.

1.2 Répartition des emplois État de référence retenus par le système d'allocation de moyens

Population	Total emplois de référence
Enseignants-chercheurs	261
Enseignants	60
BIATSS	196
sous total emplois crédits d'État	516
Contrats doctoraux	33
Emplois État sur budget établissement (*)	73
sous total emplois État rémunérés sur le budget établissement	106
Total emplois État	622

(*) comprend : ATER, lecteurs et maître de langues, emplois gagés, compensation latoss et post doctorant

1.3 Répartition des emplois par catégorie

Enseignants et Enseignants-chercheurs	ETPT
Titulaires	320
Non titulaires	57
Sous-Total	377

BIATSS	ETPT
Titulaires	244
Non titulaires	94
Sous-Total	338

TOTAL plafond d'emplois	715
--------------------------------	------------

2 La consommation d'emplois en ETPT

Pour établir la consommation annuelle des emplois, un suivi mensuel en ETPT est effectué afin de tenir compte du nombre de personnels, de leur quotité de travail et la durée sur l'année.

L'écart correspond à la différence entre le plafond et la consommation moyenne annuelle.

Plafond État	Total moyen annuel 2014	Total moyen annuel 2013	Plafond 2014	Plafond 2013	Écart 2014
Enseignants-chercheurs et assimilés	279,43	282,88			
Enseignants du second degré et premier degré	49,46	49,88			
Personnels administratifs gagés	20,54	20,75			
Personnels administratifs, techniques et de service	155,58	153,57			
Personnels des bibliothèques et des musées	28,07	26,25			
Personnels d'encadrement *	11,32	11,43			
Total plafond État	544,39	544,76	622,00	589,00	77,61

Plafond Ressources Propres	Total moyen annuel 2014	Total moyen annuel 2013	Plafond 2014	Plafond 2013	Écart 2014
Enseignants-chercheurs et assimilés	21,75	21,42			
Enseignants du second degré	5,58	5,28			
Personnels administratifs, techniques et de service	67,07	74,99			
Total plafond Ressources Propres	94,40	101,69	93,00	93,00	-1,40

Total ETPT	638,79	646,45	715,00	682,00	76,21
-------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------

* Personnels d'encadrement : regroupe les emplois fonctionnels et certains corps de direction : Directeur Général des Services, Agent comptable, Administrateurs, AAE et IGR

Les ETPT diffèrent des effectifs (comptabilisés en personnes physiques) car ils prennent en compte la quotité de travail et la durée du recrutement sur l'année civile

3 Les effectifs enseignants

L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse compte au total 666 agents titulaires et non titulaires dont 368 personnels enseignants et 298 personnels BIATSS.

Les effectifs représentent une photographie à un instant donné de la population « occupée et affectée » et ne prennent pas en compte les disponibilités, congés parentaux et congés longue durée.

3.1 Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs (titulaires et non titulaires)

Parmi les 368 personnels enseignants que compte l'UAPV, 62,8% sont des enseignants-chercheurs. Les enseignants (second degré et premier degré) représentent 13% de la population. La part des enseignants contractuels représente quant à elle 24,2%.

Population	Sous-total 2014	Corps	2014	2013	2012	Variation 2012/2014
Enseignants chercheurs	231	PR	59	59	60	-1
		MCF	172	170	174	-2
Enseignants	48	PRAG	28	28	29	-1
		PRCE	13	10	11	2
		EPS	5	5	4	1
		PLP	1	1	1	0
		Inform. Orient Educ.			1	-1
		Ens. 1er degré	1	1	1	0
Total personnels titulaires			279	274	281	-2

Contrats	2014	2013	2012	Variation 2012/2014
ATER	17	24	26	-9
Lecteurs / Maîtres langues	4	4	5	-1
Doctorants*	48	48	42	6
PAST (professeur et MCF associés)	11	13	17	-6
Enseignants contractuels (FLE et post-doctorants)	9	7	8	1
Total personnels contractuels	89	96	98	-9

(*) Au 31/12/2014 sur les 48 contrats doctoraux en cours, 25 ont un financement ministériel, 3 bourses sont financées par l'ANR et 20 ont un financement régional (dont une bourse doctorale sur volet excellence).

	2014	2013	2012	Variation 2012/2014
Effectifs totaux personnels Enseignants	368	370	379	-11

→ Répartition et part des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par population

A l'UAPV, la part des enseignants-chercheurs se compose majoritairement des Maîtres de conférences pour 46,7% contre 16% pour les Professeurs des Universités. Ces chiffres ne reflètent pas la tendance au niveau national où la part des Maîtres de conférences représente 42,1% des effectifs contre 23,4% pour les Professeurs.

Population	Répartition UAPV	Répartition des enseignants du supérieur au niveau national
PR	16,0%	23,4%
MCF	46,7%	42,1%
Enseignants (1er et 2 nd degré, Lecteurs et Maîtres de langues étrangères, PAST)	19,6%	15,3%
Attachés et moniteurs (ATER, doctorants contractuels, moniteurs)	17,7%	19,2%
TOTAL	100%	100%

→ Répartition des effectifs d'Enseignants-chercheurs par groupe de section CNU

La section CNU correspond à la discipline d'enseignement et/ou de recherche pour les enseignants du supérieur relevant d'une nomenclature nationale.

Secteur disciplinaire	Groupe	Code	Section CNU	PR	MCF	TOTAL 2014	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Droit, économie et gestion	1	01	Droit privé et sciences criminelles	3	7	10	11	11
		02	Droit public	3	4	7	7	7
		03	Histoire du droit et des institutions		2	2	2	2
		04	Science politique		3	3	3	3
	2	05	Sciences économiques	1	3	4	4	4
		06	Sciences de gestion	1	7	8	9	9
Lettres et sciences humaines	3	07	Sciences du langage	1	3	4	4	4
		08	Langues et littératures anciennes		2	2	2	2
		09	Langues et littératures françaises	1	6	7	7	7
		10	Littératures comparées	1	1	2	2	2
		11	Langues et littératures anglaises	3	8	11	12	14
		12	Langues et littératures germaniques		1	1	1	1
	4	14	Langues et littératures romanes	2	12	14	14	14
		21	Histoire civilisations mondes anciens	3	4	7	7	7
		22	Histoire et civilisations mondes mod/cont	3	4	7	7	7
		23	Géographie physique humaine éco rég	4	7	11	12	11
		24	Aménagement de l'espace urbanisme		2	2	2	2
		25	Mathématiques	3	5	8	8	8
Sciences	5	26	Mathématiques appliquées et appl math	3	8	11	12	12
		27	Informatique	6	18	24	22	24
		31	Chimie théorique physique analytique		3	3	4	3
	7	32	Chimie organique minérale industrielle	4	9	13	12	13
		35	Structure et évolution de la terre planètes	1	3	4	4	4
	8	36	Terre solide géodynamique enveloppes sup	2	4	6	5	6
		60	Mécanique génie mécanique génie civil	2	9	11	12	12
	9	61	Génie informatique automatique trait.signal		3	3	3	3
		63	Génie électrique électronique photonique	1		1	-	
		64	Biochimie biologie moléculaire	1		1	1	1
	10	65	Biologie cellulaire		5	5	4	4
		66	Physiologie	2	7	9	11	12
		67	Biologie des populations et écologie		2	2	1	2
		68	Biologie des organismes	4	5	9	6	4
Pluri-disciplinaire	12	70	Sciences de l'éducation		1	1	1	1
		71	Sciences de l'information communication	3	9	12	11	12
		74	Sciences tech. activités phys. sportives	1	5	6	6	6
Total				59	172	231	229	234

→ Répartition des effectifs d'Enseignants premier et second degré par discipline

Discipline	Libellé	PRAG	PRCE	Professeur EPS	PLP	TOTAL 2014	TOTAL 2013	TOTAL 2012
0202	Lettres modernes		3			3	2	3
0421	Allemand	1				1	1	1
0422	Anglais	8	4		1	13	11	11
0426	Espagnol	2				2	2	2
0429	Italien	1				1	1	1
1100	Sciences économiques et sociales		2			2	1	2
1300	Mathématiques	5				5	5	5
1510	Sciences Physiques / Physique appliquée	2				2	2	2
1600	Sciences et vie de la terre	1	1			2	2	2
1900	Education physique et sportive	3		5		8	8	7
4010	Sciences techniques industrielles	1				1	1	1
7100	Biochimie génie biologie	1	1			2	2	2
8010	Économie gestion	3	1			4	5	5
8030	Informatique et gestion		1			1	1	1
-	Conseiller Principal d'Education (sur poste PRAG)					0		1
-	Sciences de l'éducation / psychologie (enseignant du 1er degré sur poste PRCE)		1			1	1	1
Total		28	14	5	1	48	45	47

3.2 Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014
UFR-ip Sciences Technologies Santé	113	108	112	42	43	39	155
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	41	41	39	22	21	22	63
UFR-ip Arts Lettres et Langues	54	54	57	9	12	12	63
UFR-ip Droit Économie Gestion	30	31	32	11	12	15	41
<i>Sous-total 3 UFR-ip centre ville</i>	<i>125</i>	<i>126</i>	<i>128</i>	<i>42</i>	<i>45</i>	<i>49</i>	<i>167</i>
Sous-total UFR-ip	238	234	240	84	88	88	322
Institut Universitaire de Technologie	36	35	35	2	5	7	38
Sce Univ. Activités Physiques Sportives	4	4	4				4
Centre Univ. Formation Ens. Formateurs			1				0
Formation Continue							0
Service des Relations Internationales	1	1	1	3	3	3	4
Bibliothèque Universitaire							0
Total	279	274	281	89	96	98	368

3.3 Répartition des étudiants dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs étudiants inscrits (*)	Répartition des effectifs étudiants de l'UAPV	Répartition des effectifs étudiants des universités françaises	Effectifs étudiants inscrits 2013	Effectifs étudiants inscrits 2012
UFR-ip Sciences Technologies Santé	1 851	27,7%	35,2%	1 780	1 721
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	1 040	15,6%	16,4%	1 024	1 018
UFR-ip Arts Lettres et Langues	1 304	19,5%	14,4%	1 247	1 259
UFR-ip Droit Économie Gestion	2 005	30,0%	26,3%	2 219	2 396
Institut Universitaire de Technologie	483	7,2%	7,7%	455	486
Total	6 683	100%	100%	6 725	6 880

(*) Les effectifs étudiants inscrits concernent l'année universitaire 2014/2015 et sont observés au 15/01/2015, date de remontée SISE au ministère. Cette valeur ne tient pas compte des inscriptions intervenues entre cette date et la fin de l'année universitaire.

La proportion des étudiants de l'Université d'Avignon inscrits en filière lettres et langues ainsi qu'en filière droit économie gestion est supérieure à la moyenne nationale. Les autres filières se situent légèrement en dessous des moyennes nationales. Cependant l'absence de disciplines dans le domaine de la santé se fait ressentir dans les effectifs rattachés à l'UFR-ip Sciences et Technologies.

3.4 Encadrement des étudiants dans les composantes

Le taux d'encadrement est une variable qui mesure le nombre d'enseignants pour cent étudiants. En moyenne, sur l'ensemble de la population de l'UAPV, le taux d'encadrement des étudiants est légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Composantes / Services	Effectifs enseignants hors vacataires d'enseignement	Effectifs étudiants inscrits	Taux d'encadrement UAPV (nombre d'enseignants pour 100 étudiants)	Moyenne nationale taux d'encadrement (nombre d'enseignants pour 100 étudiants)
UFR-ip Sciences Technologies Santé	155	1 851	8,4	7,9
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	63	1 040	6,1	5,3
UFR-ip Arts Lettres et Langues	63	1 304	4,8	
UFR-ip Droit Économie Gestion	41	2 005	2,0	2,7
Institut Universitaire de Technologie	38	483	7,9	8,5
Total enseignants (UFR-ip+ autres services)	368	6 683	5,5	5,8

Lettres (*)

(*) La discipline « Lettres » regroupe les lettres et les sciences humaines

→ Nombre d'étudiants par enseignant dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs enseignants	Effectifs étudiants inscrits	Nombre d'étudiants par enseignant UAPV	Nombre d'étudiants des universités par enseignant au niveau national
UFR-ip Sciences Technologies Santé	155	1 851	11,9	12,7
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	63	1 040	16,5	18,9
UFR-ip Arts Lettres et Langues	63	1 304	20,7	
UFR-ip Droit Économie Gestion	41	2 005	48,9	37,7
Institut Universitaire de Technologie	38	483	12,7	11,7
Total enseignants (UFR-ip+ autres services)	368	6 683	18,2	17,4

Lettres

4 Les effectifs BIATSS

4.1 Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et non titulaires)

En comparant les données ministérielles avec les effectifs de l'UAPV, on constate que la part des personnels ITRF est sous représentée dans notre Université : elle correspond à 51,9% de l'ensemble des personnels BIATSS contre 68,3% au niveau national. C'est la tendance inverse pour les personnels de l'AENES : leur proportion est de 34,6% à l'UAPV contre 23,7% au niveau national. Pour les personnels des Bibliothèques la part de l'UAPV représente 13,5% contre 8% au niveau national.

Population	Sous-total 2014	Corps	2014	2013	2012	Variation 2012/2014
Emplois fonctionnels	4	Secrétaire GEPES	1	1	1	0
		Agent comptable	1	1	1	0
		Administrateur	2	2	2	0
AENES	74	AAE (*)	9	9		9
		CASU (*)			1	-1
		ADAENES (*)			9	-9
		SAENES	20	23	24	-4
		ADJENES	45	45	43	2
ITRF	111	IGR	7	7	7	0
		IGE	27	24	24	3
		ASI	6	6	6	0
		TECH	37	30	28	9
		ATRF	34	28	22	12
Bibliothèques	29	Conservateur	4	5	4	0
		Bibliothécaire	6	6	3	3
		BIBAS	8	8	7	1
		Magasinier	11	11	11	0
Total personnels titulaires			218	206	193	25

(*) Intégration des CASU et des ADAENES dans le corps des AAE le 2 octobre 2013

A l'UAPV, la filière **AENES** est composée de 60,8% d'adjoints administratifs contre 59,2% au niveau national. 27% sont en catégorie B dans le corps des secrétaires (26,8 au niveau national). La catégorie A représente 12,2 % des effectifs de cette filière à l'UAPV (14 % au niveau national).

Au niveau national, la filière **ITRF** est composée de 43 % d'adjoints techniques (30,6% au niveau local) et 25,2 % des effectifs nationaux appartiennent au corps des techniciens (33,3% à l'UAPV). La catégorie A représente 31,8% des effectifs nationaux de cette filière (36% à l'UAPV) avec 17,5 % d'IGE (24,3 % à l'UAPV), 5,8 % d'IGR (6,3% à l'UAPV) et 8,4% d'ASI (5,4 % à l'UAPV).

Quant aux personnels des **Bibliothèques**, au niveau national 29,3% sont de catégorie A (34,5% au niveau local) avec 18,8% de conservateurs (13,8% pour l'UAPV) et 10,5% de bibliothécaires (20,7% pour l'UAPV). La proportion des personnels de catégorie B est de 27,6% à l'UAPV contre 30,5% au niveau national. Enfin, la part des magasiniers (catégorie C) est de 40,2% au niveau national et s'élève à 37,9% pour notre Etablissement.

Catégorie BIATSS titulaires	Part UAPV	2014	2013	2012	Variation 2012/2014
A	28,9%	63	61	58	5
B	29,8%	65	61	59	6
C	41,3%	90	84	76	14

La répartition par catégorie des personnels BIATSS titulaires de l'UAPV suit la tendance nationale pour les personnels de catégorie A, représentant 27,3% au niveau national. En revanche, la part des personnels de catégorie B de l'UAPV est supérieure au niveau national qui représente 26%. C'est la tendance inverse pour la catégorie C qui est inférieure au niveau national avec 46,7%.

Eq. Cat.	Sous-total 2014	Contrats	2014	2013	2012	Variation 2012/2014
A	29	CDI	4	2	2	2
		CDD	17	16	18	-1
		Recherche	8	11	11	/
B	7	CDI		5	8	-8
		CDD	6	7	7	-1
		Recherche	1			1
C	44	CDI	21	24	26	-5
		CDD	23	25	39	-16
		Apprentissage (*)		3	8	-8
Total personnels contractuels			80	93	119	-39

(*) Des contrats d'apprentissage peuvent être signés par les établissements publics

	2014	2013	2012	Variation 2012/2014
Effectifs totaux personnels BIATSS	298	299	312	-14

→ Répartition des effectifs ITRF titulaires par BAP

BAP	Spécialités	Total 2014	Catégorie		
			A	B	C
A	Science du vivant	6	4	1	1
B	Sciences chimiques Sciences des matériaux	8	5	3	
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	2	1	1	
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	17	10	7	
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE	6	3	2	1
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	28	4	8	16
J	Gestion et pilotage	44	13	15	16
Effectifs totaux personnels ITRF		111	40	37	34

→ Zoom sur les agents non-titulaires

Passage de CDD en CDI dans l'année 2014

Au cours de l'année 2014, 7 agents ont bénéficié de la transformation de leur CDD en CDI : 4 agents ayant un contrat équivalent catégorie C et 3 équivalent catégorie A .

Loi du 12 mars 2012 (dispositif Sauvadet)

relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Pour l'application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique, le gouvernement a décidé d'offrir à chaque personnel contractuel éligible une possibilité d'être titularisé à l'une des quatre sessions de concours ouvertes de 2013 à 2016.

A la date de publication de la loi, 62 personnels étaient éligibles au dispositif Sauvadet.

Conformément à la loi, un quart des postes ont été ouverts au concours pour cette deuxième phase, soit 16 postes en 2014 : 2 postes de catégorie A, 5 de catégorie B et 9 de catégorie C.

Sur les 16 postes ouverts, 13 postes ont été pourvus : 5 de catégorie B et 8 de catégorie C.

4.2 Répartition des effectifs BIATSS par composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS (*)			Total	Total	Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
UFR-ip Sciences Technologies Santé	43	42	38	17	19	28	60	61	66
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnelle	8	10	9	5	3	6	13	13	15
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	8	8	7	1	1	2	9	9	0
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales				2	3	5	2	3	5
UFR-ip Arts Lettres et Langues	1	1	1				1	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion			1	2	2	2	2	2	3
<i>Sous-total 3 UFR-ip centre ville</i>	<i>17</i>	<i>19</i>	<i>18</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>15</i>	<i>27</i>	<i>28</i>	<i>33</i>
Sous-total UFR-ip	60	61	56	27	28	43	87	89	99
Institut Universitaire de Technologie	15	16	14	3	4	6	18	20	20
Services Centraux	87	78	78	39	45	46	126	123	124
Formation Continue	11	8	8	5	8	8	16	16	16
Sce Commun Univ. Information Orientation-ip	5	5	4	3	3	3	8	8	7
Sce Univ. Activités Physiques Sportives	3	2	1		1	2	3	3	3
Bibliothèque Universitaire	33	33	29		1	5	33	34	34
Centre Univ. Formation Ens. Formateurs			1			1	0	0	2
Service des Relations Internationales	4	3	2	3	3	5	7	6	7
Total	218	206	193	80	93	119	298	299	312

(*) Les colonnes « contractuels » incluent les effectifs en contrat à durée déterminée et indéterminée administratifs, techniques, de service rémunérés sur le budget de l'université et sur poste vacant, ainsi que les contrats de recherche et les apprentis.

Mise en place des deux pôles 3 UFR PIP et FAR en juin 2012 / Suppression du CUFEF en février 2013

→ Répartition des contrats de recherche au 31/12/2014

Composantes / Services	Contrats de recherche (cat. A)	Contrats de recherche (cat. B)	Total 2014	Total 2013	Total 2012
UFR-ip Sciences Technologies Santé	7	1	8	9	8
UFR-ip Droit Économie Gestion	1		1	1	1
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales			0	1	2
Total	8	1	9	11	11

→ Répartition des effectifs BIATSS par catégorie dans les composantes et services

Composantes / Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS (*)			Total	Total	Total
	A	B	C	A	B	C	2014	2013	2012
UFR-ip Sciences Technologies Santé	14	11	18	8	1	8	60	61	66
Pôle 3 UFR Pédagogie Insertion Professionnelle		1	7			5	13	13	15
Pôle 3 UFR Finance Administration Recherche	1	1	6			1	9	9	9
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales				1		1	2	3	5
UFR-ip Arts Lettres et Langues			1				1	1	1
UFR-ip Droit Économie Gestion				1		1	2	2	3
Institut Universitaire de Technologie	3	6	6			3	18	20	20
Services Centraux	29	30	28	14	4	21	126	123	124
Formation Continue	2	3	6	2		3	16	16	16
Sce Commun Univ. Information Orientation-ip	3		2	3			8	8	7
Sce Univ. Activités Physiques Sportives		2	1				3	3	3
Bibliothèque Universitaire	10	9	14				33	34	34
Centre Univ. Formation Ens. Formateurs							0	0	2
Service des Relations Internationales	1	2	1		2	1	7	6	7
Total	63	65	90	29	7	44	298	299	312

4.3 Répartition des effectifs des Services Centraux

Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total	Total	Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Hygiène et Sécurité	6	7	7				6	7	7
Agence Comptable	8	7	6	2	3	4	10	10	10
Mission Culture Vie de Campus / Cellule Communication	2	2	4	8	7	5	10	9	9
Direction des Ressources Humaines Service Social	13	12	12	2	3	4	15	15	16
Direction Financière et Contrôle de Gestion Cellule Marchés	9	8	4		1	3	9	9	7
Cellule Juridique	1	2	3				1	2	3
Maison de la Recherche	4	4	4	3	3	3	7	7	7
Technique Immobilier et Logistique	12	7	8	6	10	10	18	17	18
Présidence Secrétariat Général	3	4	5	5	3	2	8	7	7
Direction Opérationnelle des Services d'Information	20	15	16	8	11	10	28	26	26
Études et Scolarité	9	10	9	5	4	5	14	14	14
Total	87	78	78	39	45	46	126	123	124

→ Répartition par catégorie dans les Services Centraux

Services	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total	Total	Total
	A	B	C	A	B	C	2014	2013	2012
Hygiène et Sécurité	1	1	4				6	7	7
Agence Comptable	2	1	5			2	10	10	10
Mission Culture Vie de Campus / Cellule Communication		2		4		4	10	9	9
Direction des Ressources Humaines Service Social	2	7	4			2	15	15	16
Direction Financière et Contrôle de Gestion Cellule Marchés	5	3	1				9	9	7
Cellule Juridique		1					1	2	3
Maison de la Recherche	3	1		1	1	1	7	7	7
Technique Immobilier et Logistique	3	3	6			6	18	17	18
Présidence Secrétariat Général	2	1		4		1	8	7	7
Direction Opérationnelle des Services d'Information	10	8	2	5	2	1	28	26	26
Études et Scolarité	1	2	6		1	4	14	14	14
Total	29	30	28	14	4	21	126	123	124

4.4 Répartition et encadrement des étudiants dans les composantes

Composantes / Services	Effectifs BIATSS	Effectifs étudiants inscrits	Taux d'encadrement UAPV (nombre de personnels BIATSS pour 100 étudiants)	Contrats de recherche	Effectif BIATSS Total	Effectifs étudiants inscrits 2013	Effectifs étudiants inscrits 2012
UFR-ip Sciences Technologies Santé	52	1 851	2,8%	8	60	1 780	1 721
UFR-ip Sciences Humaines et Sociales	26	4 349	0,6%	1	27	4 490	4 673
UFR-ip Arts Lettres et Langues							
UFR-ip Droit Économie Gestion							
Institut Universitaire de Technologie	18	483	3,7%		18	455	486
Total	96	6 683	1,4%	9	105	6 725	6 880

5 La démographie

Les personnels de l'UAPV sont en moyenne plus jeunes que les personnels au niveau national.

5.1 Répartition par âge

Comme entre 2011 et 2012 et entre 2012 et 2013, on constate une légère augmentation de l'âge moyen de l'ensemble des personnels entre 2013 et 2014.

→ Répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par classe d'âge :

L'âge moyen des personnels enseignants de l'UAPV est de 43,2 ans (46,7 ans pour les titulaires et 32,3 ans pour les contractuels).

Au niveau national, l'âge moyen des personnels enseignants titulaires est de 47,3 ans.

Tranches d'âge	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014
20 – 25				24	23	23	24
26 – 30	4	5	7	36	44	37	40
31 – 35	23	27	29	9	12	13	32
36 – 40	40	41	43	5	1	4	45
41 – 45	60	56	67	2	3	5	62
46 – 50	69	66	55	4	4	4	73
51 – 55	33	27	32	2	2	5	35
56 – 60	29	30	28	5	6	5	34
61 – 65	20	22	18	2		1	22
+ de 65	1		2		1	1	1
Total enseignants	279	274	281	89	96	98	368

Zoom sur les tranches des agents de 61 ans et plus

Population	Grade	Effectifs	Section CNU / discipline / spécialisation
Enseignants chercheurs	PR CE	1	26 – Mathématiques appliquées et applications math.
		1	27 – Informatique
	PR 1C	1	07 – Sciences du langage
		1	09 – Langues et littératures françaises
		1	10 – Littératures comparées
		1	23 – Géographie, physique, humaine, économique et rég.
		2	60 – Mécanique génie mécanique génie civil
		1	66 – Physiologie
	PR 2C	1	11 – Langues et littératures anglaises
	MCF HC	1	06 – Sciences de gestion
		1	09 – Langues et littératures françaises
		2	14 – Langues et littératures romanes
		1	71 – Sciences de l'information et de la communication
MCF CN	1	27 – Informatique	
Enseignants 2nd degré	P EPS HC	1	Education physique et sportive
	PRCE HC	1	Anglais
		1	Sciences économiques et sociales
		1	Sciences et vie de la terre
		1	Informatique et gestion
Enseignant contractuel	PR 1C	1	71 – Sciences de l'information et de la communication
PAST	PR 2C	1	27 – Informatique
TOTAL		23	

→ Répartition des effectifs BIATSS par classe d'âge :

L'âge moyen des personnels BIATSS de l'UAPV est de 43,2 ans (45,4 ans pour les titulaires et 37,1 ans pour les contractuels). Au niveau national, l'âge moyen des personnels BIATSS titulaires est de 46,1 ans.

Tranches d'âge	TITULAIRES			CONTRACTUELS			Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014
20 – 25			1	7	14	18	7
26 – 30	17	12	10	18	16	19	35
31 – 35	14	20	23	16	14	19	30
36 – 40	31	33	32	7	10	15	38
41 – 45	45	43	38	18	19	25	63
46 – 50	45	41	39	6	12	14	51
51 – 55	36	28	21	3	4	6	39
56 – 60	24	23	24	4	4	3	28
61 – 65	6	6	5	1			7
Total BIATSS	218	206	193	80	93	119	298

Chez les BIATSS titulaires, l'âge moyen des personnels de catégorie A est de 45,9 ans (45,1 ans au niveau national) . Il est de 43,8 ans pour les personnels de catégorie B (45,7 ans au niveau national) et de 46,1 ans pour ceux de la catégorie C (46,9 ans au niveau national).

Chez les BIATSS contractuels, l'âge moyen des personnels de catégorie A est de 33 ans. Il est de 32,4 ans pour les personnels de catégorie B et de 40,5 ans pour ceux de la catégorie C.

Zoom sur la tranche d'âge 61 à 65 ans

Population	Grade	Effectifs	BAP (filiale ITRF)
AENES	ADJENES	1	
ITRF	ATRF P1	1	J : gestion et pilotage
	TECH CN	1	G : logistique
	TECH CE	1	J : gestion et pilotage
	ASI	1	J : gestion et pilotage
	IGE CE	1	J : gestion et pilotage
ANT	équivalent cat. A	1	
TOTAL		7	

5.2 Répartition par sexe

→ Évolution de la répartition globale des effectifs par sexe :

La répartition globale montre que les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes. Elles représentent 52,7% de l'effectif total contre 47,3% pour les hommes.

A l'inverse, les femmes sont moins représentées chez les enseignants (42,4%) alors qu'elles sont plus nombreuses dans la filière BIATSS (65,4%).

	FEMMES			HOMMES			Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014
Total (enseignants et BIATSS)	351	366	376	315	303	315	666

→ Évolution de la répartition des effectifs enseignants par sexe :

	FEMMES			HOMMES			Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014
Total enseignants	156	170	178	212	200	201	368

→ Détail de la répartition des effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs par sexe en 2014 :

Malgré une répartition inégale selon le corps/grade chez les enseignants, les femmes représentent 40,1% des enseignants titulaires à l'UAPV contre 37,8% au niveau national.

	FEMMES	HOMMES	Total
Total Enseignants titulaires	112	167	279

Sous-total Enseignant 1^{er}, 2nd degré, PLP, professeur EPS	20	28	48
--	----	----	----

MCF Classe Normale	55	75	130
--------------------	----	----	-----

MCF Hors Classe	20	22	42
-----------------	----	----	----

Sous-total Maître de Conférences	75	97	172
---	-----------	-----------	------------

PR 2 ^{ème} Classe	7	17	24
----------------------------	---	----	----

PR 1 ^{ère} Classe	7	17	24
----------------------------	---	----	----

PR Classe Exceptionnelle	3	8	11
--------------------------	---	---	----

Sous-total Professeur des Universités	17	42	59
--	-----------	-----------	-----------

	FEMMES	HOMMES	Total
Total Enseignants non-titulaires	44	45	89

ATER	9	8	17
------	---	---	----

Lecteurs / Maîtres langues	2	2	4
----------------------------	---	---	---

Doctorants	23	25	48
------------	----	----	----

PAST (professeur et MCF associés)	3	8	11
-----------------------------------	---	---	----

Enseignants contractuels (FLE et post-doctorants)	7	2	9
---	---	---	---

→ Évolution de la répartition des effectifs BIATSS par sexe :

	FEMMES			HOMMES			Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014
Total BIATSS	195	196	198	103	103	114	298

→ **Détail de la répartition des effectifs BIATSS par filière et catégorie en 2014 :**

La répartition hommes/femmes des personnels BIATSS titulaires de l'UAPV est assez proche du niveau national : la part des agents féminins est égale à 64,2% dans notre Etablissement contre 62,8% au niveau national.

La féminisation dans notre Etablissement est inférieure à la moyenne nationale pour la filière AENES (79,5% contre 85,4% au niveau national) et pour la filière ITRF (51,4% contre 53,8%). En revanche la tendance est inversée dans la filière bibliothèque où la part des agents féminins est de 72,4% à l'UAPV, contre 69,7% au niveau national.

	FEMMES	HOMMES	Total
Total BIATSS titulaires	140	78	218

La répartition hommes/femmes dans la filière AENES suit la tendance nationale pour la catégorie B avec un taux de féminisation égal à 85% à l'UAPV et 84,9% au niveau national. Pour la catégorie C ce taux est égal à 88,9% pour l'UAPV contre 89,1% au niveau national. En revanche, il est largement inférieur pour la catégorie A : 38,5% à l'UAPV contre 66,7% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
AENES cat. A	5	8	13
AENES cat. B	17	3	20
AENES cat. C	40	5	45
Total AENES	62	16	78

La répartition hommes/femmes dans la filière ITRF se situe légèrement en-dessous de la tendance nationale avec une représentation de 45% de femmes de catégorie A dans notre Etablissement contre 47,2% au niveau national. Il en est de même pour la catégorie B qui compte 48,6% de femmes à l'UAPV contre 53,3% au niveau national. La situation est inversée pour la catégorie C avec 61,8% de femmes à l'UAPV contre 59% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
ITRF cat. A	18	22	40
ITRF cat. B	18	19	37
ITRF cat. C	21	13	34
Total ITRF	57	54	111

Dans la filière Bibliothèques, le taux de féminisation de l'établissement est sensiblement proche de la tendance générale : 70% de femmes de catégorie A à l'UAPV et 72,3% au niveau national. Pour la catégorie B l'Université d'Avignon compte 75% de femmes contre 77,2% au niveau national. En revanche la part des femmes pour la catégorie C est égale à 72,7% à l'UAPV contre 62,1% au niveau national.

Filières / catégories	FEMMES	HOMMES	Total
Bibliothèques cat. A	7	3	10
Bibliothèques cat. B	6	2	8
Bibliothèques cat. C	8	3	11
Total Bibliothèques	21	8	29

→ **Détail de la répartition des effectifs BIATSS non titulaires par catégorie en 2014 :**

	FEMMES	HOMMES	Total
Total BIATSS non titulaires	55	25	80

Sous-total équivalent catégorie A	14	15	29
CDI	4		4
CDD	9	8	17
Contrat de recherche	1	7	8

Sous-total équivalent catégorie B	3	4	7
CDI			0
CDD	3	3	6
Contrat de recherche		1	1

Sous-total équivalent catégorie C	38	6	44
CDI	17	4	21
CDD	21	2	23

→ **Répartition des effectifs BIATSS (titulaires et ANT) par catégorie et par sexe :**

	FEMMES			HOMMES			Total
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014
Catégorie A	44	42	39	48	48	50	92
Catégorie B	44	49	52	28	24	22	72
Catégorie C	107	105	107	27	31	42	134
Total BIATSS	195	196	198	103	103	114	298

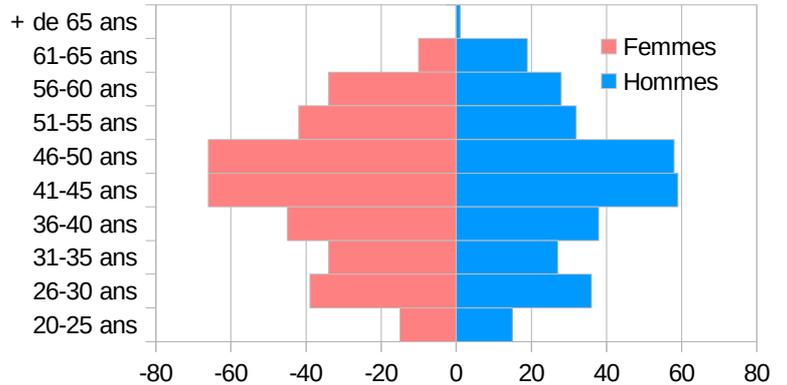
5.3 Pyramide des âges des personnels

→ Répartition par âge de l'ensemble des personnels

Données pyramide des âges de l'ensemble des personnels

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-15	15
26-30 ans	-39	36
31-35 ans	-34	27
36-40 ans	-45	38
41-45 ans	-66	59
46-50 ans	-66	58
51-55 ans	-42	32
56-60 ans	-34	28
61-65 ans	-10	19
+ de 65 ans	0	1

Pyramide des âges de l'ensemble du personnel

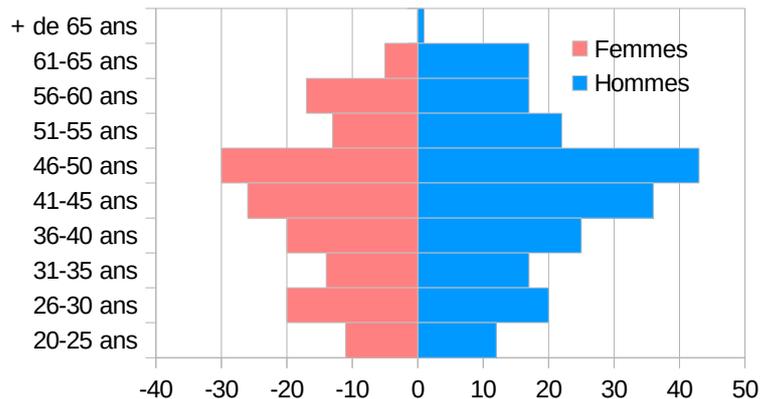


→ Répartition par âge des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

Données pyramide des âges des personnels enseignants

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-11	12
26-30 ans	-20	20
31-35 ans	-14	17
36-40 ans	-20	25
41-45 ans	-26	36
46-50 ans	-30	43
51-55 ans	-13	22
56-60 ans	-17	17
61-65 ans	-5	17
+ de 65 ans	0	1

Pyramide des âges des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

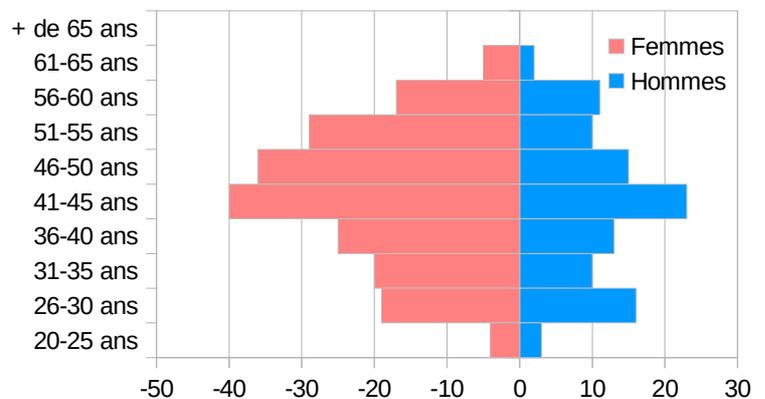


→ Répartition par âge des personnels BIATSS

Données pyramide des âges des personnels BIATSS

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
20-25 ans	-4	3
26-30 ans	-19	16
31-35 ans	-20	10
36-40 ans	-25	13
41-45 ans	-40	23
46-50 ans	-36	15
51-55 ans	-29	10
56-60 ans	-17	11
61-65 ans	-5	2
+ de 65 ans	0	0

Pyramide des âges des personnels BIATSS



Partie 2

Les MOUVEMENTS et PROMOTIONS

1 Les recrutements

1.1 Le recrutement des Enseignants et Enseignants-chercheurs

Entrées 2014 personnels Enseignants		Répartition des recrutements par sexe		Recrutements / mutations entrantes	
Corps	Recrutements / mutations entrantes	Femmes	Hommes	Total 2013	Total 2012
Professeurs des Universités	1		1	10	17
Maîtres de Conférences	10	3	7		
PRAG / PRCE	4	1	3		
TOTAL	15	4	11		

→ Campagne de recrutement des Enseignants-chercheurs

12 postes ont été publiés à la campagne synchronisée 2014 : 2 postes de PR et 10 postes de MCF.

Corps	Candidatures enregistrées	Dossiers reçus	Candidatures recevables		Candidats sélectionnés	Candidats classés	
			Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
Professeurs des Universités	11	9	3	6	8	2	5
Maîtres de Conférences	509	470	7	24	79	21	25
TOTAL	520	479	10	30	87	23	30

Composition des comités de sélection :

En 2014, 12 comités de sélection se sont réunis. Ils étaient composés de 96 membres : 33 femmes et 63 hommes.

La part des femmes membre de ces comités de sélection représente 34,4%, contre 65,6% pour les hommes.

Ces 12 comités de sélection étaient présidés par 5 femmes et 7 hommes. La part des femmes présidentes de comité de sélection représente 41,7%.

→ Campagne de recrutement des Enseignants 2nd degré

5 postes ont été publiés à la campagne second degré 2014 : 4 postes de PRAG et 1 poste de PRCE.

Corps	Candidatures enregistrées	Dossiers reçus	Candidatures recevables		Candidats auditionnés	Candidats classés	
			Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
PRAG / PRCE	105	105	62	42	22	7	7

Composition des commissions ad hoc :

Les 5 commissions ad hoc qui se sont tenues en 2014 étaient composées de 25 membres, parmi lesquels 13 femmes et 12 hommes. La part des femmes représente 52% des membres ; 2 femmes étaient présidentes de commission, représentant une part de 40%.

→ Campagne de recrutement des ATER

Répartition des candidats	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	331	389	720
Recrutés	9	8	17

Lors de la campagne 2014 de recrutement d'ATER, 9 commissions composées de 73 membres se sont réunies.

Ces commissions de recrutement étaient composées de 36 femmes et 37 hommes.

La part des femmes membre de ces commissions de recrutement représente 49,3% .

Elles étaient présidées par 7 délégués CS dont 4 femmes et 3 hommes (un délégué CS femme a représenté 2 commissions et un délégué CS homme a représenté 2 commissions). La part des femmes présidentes de commissions représente 57,1%.

1.2 Le recrutement des personnels BIATSS

Entrées 2014 personnels BIATSS				Répartition des entrées BIATSS par sexe		Recrutements / mutations / concours	
Corps	Mutations	Concours / BOE	Total	Femmes	Hommes	Total 2013	Total 2012
ADJENES	1	1	2	2		11	8
MAGASINIER	1		1		1		
BIBAS		1	1	1			
Sous-total AENES / Bibliothèques	2	2	4	3	1		
ATRF		1	1		1		
TECHNICIEN RF		1	1	1			
IGE RF		2	2	1	1		
Sous-total ITRF	0	4	4	2	2		
TOTAL	2	6	8	5	3		

→ Mobilité 2014 : Bourse Interministérielle de l'Emploi Public

Nombre de postes publiés sur la BIEP	14
Nombre total de postes publiés par l'UAPV	22
Nombre de recrutements consécutifs à publication sur la BIEP	9

→ Loi du 12 mars 2012 (dispositif Sauvadet)

L'exercice 2014 a constitué la deuxième année d'application de ce dispositif de titularisation. Comme en 2013, le contingent global de postes ouverts correspondait au quart du nombre des personnels éligibles. A l'UAPV, 16 postes ont été ouverts au dispositif et 13 ont été pourvus par des agents non titulaires éligibles.

Catégorie / Corps	Postes ouverts	Postes pourvus		
		Femmes	Hommes	Total 2014
Cat. A IGE RF	2			0
Cat. B TECH RF	5	3	2	5
Cat. C ATRF *	9	7	1	8
TOTAL	16	10	3	13

(*) Recrutement des ATRF organisé par l'UAPV

Répartition des candidats	Femmes	Hommes	Total
Inscrits	21	2	23
Recrutés	7	1	8

Le jury de recrutement pour les ATRF de la BAP J était composé de 4 membres : 3 femmes et un homme. Pour la BAP G, il était composé de 3 membres : 2 femmes et 1 homme. Pour la BAP A, il était composé de 3 membres : 1 femme et 2 hommes.

2 Les mouvements

2.1 Les départs dans les effectifs Enseignants et Enseignants-chercheurs

Sorties 2014 personnels Enseignants				Mutations / retraites	
Corps	Mutation / mutation suite à promotion	Retraite	Total sorties	Total 2013	Total 2012
Professeurs des Univ.		1	1	15	15
Maîtres de Conférences	2	5	7		
PRAG / PRCE	1	1	2		
TOTAL	3	7	10		

→ **Délégations et Congés pour Recherche ou Conversion Thématique chez les Enseignants-chercheurs**

La délégation a une durée variable selon le statut de l'enseignant, elle lui permet de poursuivre ses activités dans un autre établissement (public ou privé, en France ou à l'étranger) tout en étant payé par son établissement d'origine. Les modalités (financières en particulier) et objets sont fixés par convention entre l'établissement d'origine et l'établissement ou l'organisme d'accueil.

Le CRCT est une période sabbatique de 6 mois ou 1 an, accordée sur leur demande aux enseignants-chercheurs. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement. Il continue à percevoir son salaire.

Au cours de l'année 2014, six enseignants-chercheurs ont bénéficié de 8 semestres de CRCT : deux MCF ont bénéficié d'un CRCT de 12 mois et quatre MCF ont bénéficié d'un CRCT de six mois.

les données s'entendent en nombre d'individus

	MCF		PR		Total 2014 année universitaire 2014-2015	Total 2013	Total 2012
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Délégations CNRS		1			1	3	3
Délégations HCERES				1	1		
Délégations INRA	1	2			3	2	
Délégations IUF	2		1		3	1	
CRCT	1	5			6	6	10

2.2 Les départs dans les effectifs BIATSS

Sorties 2014 personnels BIATSS				Mutations / retraites	
Corps	Mutation / mutation suite à promotion	Retraite *	Total sorties	Total 2013	Total 2012
ADJENES	1	1	2	13	12
SAENES	2	1	3		
AAE		1	1		
ATRF	1		1		
MAGASINIER	1		1		
BIBAS		1	1		
CONSERVATEUR	1		1		
IGE RF	1		1		
TOTAL	7	4	11		

(*) y compris décès

→ **Age moyen de départ à la retraite**

Après une augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite chez les enseignants entre 2012 et 2013, on constate une diminution entre 2013 et 2014, l'âge moyen de départ à la retraite passant de 64,8 ans à 62,7 ans. La tendance est inverse chez les personnels BIATSS, l'âge moyen de départ à la retraite passant de 62 ans en 2013 à 62,7 ans en 2014.

Il est précisé qu'aucun départ à la retraite n'a été enregistré en 2014 chez les enseignants du second degré, de même que chez les personnels ITRF et des Bibliothèques.

Enseignants

Corps	Age moyen de départ à la retraite
Professeurs des Univ.	65,0
Maîtres de Conférences	62,2

Moyenne 2014	62,7
Age moyen 2013	64,8
Age moyen 2012	63,1
Age moyen 2011	63

BIATSS

Corps	Age moyen de départ à la retraite
ADJENES	61
SAENES	65
AAE	62

Moyenne 2014	62,7
Age moyen 2013	62
Age moyen 2012	60,3
Age moyen 2011	60,9

3 Les promotions

3.1 Les promotions des Enseignants et Enseignants-chercheurs

Avancement de grade 2014		Répartition par sexe		Total 2014	Total 2013	Total 2012
Corps/Grade d'origine	Grade de promotion	Femmes	Hommes			
PR CE1	PR CE2			0	1	1
PR 1C	PR CE1	1	2	3	3	1
PR 2C	PR 1C	1	2	3	3	4
MCF CN	MCF HC	4	6	10	4	8
PRAG CN	PRAG HC		1	1	3	3
PLP CN	PLP HC			0	1	
Total		6	11	17	15	17

3.2 Les promotions des BIATSS

Répartition par sexe pour les listes d'aptitudes et les tableaux d'avancement BIATSS 2014

Le tableau d'avancement correspond à la liste des agents proposés à un grade supérieur et retenus par l'autorité compétente (ministère ou rectorat selon le grade) après avis de la CPE, sur proposition de l'Établissement et après consultation de la commission administrative paritaire (nationale ou académique).

La liste d'aptitude correspond à la liste des agents proposés par l'établissement après avis de la CPE, pour un passage à un corps supérieur et retenus par l'autorité compétente (ministère ou rectorat selon le corps) après avis de de la commission administrative paritaire (nationale ou académique).

	Corps / grade d'accueil	Promouvables		Candidats		Candidats promus	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Filière ITRF							
Tableau avancement	IGR 1C	2	1	2		1	
	IGE HC	1					
	IGE 1C	6	3	4	3	1	
	TECH CE	1	4	1	2		
	TECH CS	4	4	3	2	1	1
	ATRF P1	1	2		2		
	ATRF P2	1	3	1	1		1
	ATRF C1		2		1		
	Total	16	19	11	11	3	2
Liste aptitude	IGR	9	9	3	5		
	IGE	1	2	1	2		1
	ASI	8	10	7	8	1	
	TECH	8	10	5	9		1
	Total	26	31	16	24	1	2
Filière AENES							
Tableau avancement	SAENES CE	3	1	3	1		
	SAENES CS	6	1	6	1	1	
	ADJENES P1		2		2		
	ADJENES P2	5		5		1	
	ADJENES C1	6	1	6	1	3	
	Total	20	5	20	5	5	0
Liste aptitude	ADAENES	13	3	2		1	
	SAENES	24	6	5	1		
	Total	37	9	7	1	1	0
Filière Bibliothèques							
Tableau avancement	Magasinier P1	3	1	3	1		1
	Magasinier P2	2	1	2			
	BIBAS CS	1		1			
	BIBAS CE	1		1			
	Total	7	2	7	1	0	1
Liste aptitude	Cons. Général	2					
	Conservateur	2	1		1		
	Bibliothécaire	3	2	1	1		
	BIBAS	7	2	3	1		
	Total	14	5	4	3	0	0

Promotion par concours et examen professionnel			Répartition par sexe	
Corps/Grade d'origine	Grade de promotion	Total	Femmes	Hommes
BIBAS CS	BIBAS CE	1		1
ATRF C2	SAENES CN	1	1	
ANT	TECH CN	1	1	
ATRF C1	ATRF P2	1	1	
TECH CN	TECH CS	2	1	1
TECH CS	TECH CE	1		1
Total		7	4	3

Au total sur l'année 2014, 39 agents ont bénéficié d'une promotion :

17 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et 22 personnels BIATSS

Partie 3

Les REMUNERATIONS

1 La masse salariale

1.1 Répartition de la masse salariale par type de rémunération

Dépenses de masse salariale rattachées à chaque exercice, c'est à dire sur service fait au cours de l'année.

Le tableau ci-dessous correspond aux rémunérations et charges afférentes versées en contrepartie d'un service réalisé durant l'année n quelque soit la date à laquelle la paye est intervenue.

Catégories	Masse salariale 2014	Masse salariale 2013	Masse salariale 2012	Évolution 2012-2014
Rémunérations principales	21 170 563,44 €	20 767 979,67 €	21 275 032,38 €	- 0,5%
Charges connexes	247 121,64 €	247 570,97 €	247 009,24 €	+ 0,0%
Indemnités	1 860 039,66 €	1 830 762,25 €	1 954 717,39 €	- 4,8%
Heures complémentaires	1 713 542,00 €	1 692 886,85 €	1 759 532,23 €	- 2,6%
Vacations	199 162,64 €	245 389,24 €	297 716,81 €	- 33,1%
Impôts et versement assimilés	513 981,68 €	503 078,28 €	515 860,77 €	- 0,4%
Cotisations patronales	17 592 091,39 €	17 067 691,10 €	16 428 138,28 €	+ 7,1%
Prestations sociales obligatoires	36 031,93 €	51 086,23 €	90 783,40 €	- 60,3%
Prestations sociales facultative	7 159,50 €	8 458,50 €	10 546,43 €	- 32,1%
Total	42 573 695,15 €	42 414 903,09 €	42 579 336,93 €	-0,01%

Commentaires : les montants reportés dans ce tableau correspondent aux dépenses de masse salariale rattachées à chaque exercice, c'est-à-dire relatives à un service effectué au cours de l'année.

Pour ce qui concerne les services faits en 2014, les rémunérations qui ne seront versées qu'en 2015 ont fait l'objet d'une estimation. La colonne masse salariale 2014 inclut une part de prévision, la totalité des rémunérations et charges correspondant à un service effectué en 2014 n'ayant pas été encore versé à la date d'édition du document.

A noter : la masse salariale 2013 figurant sur le bilan social 2013 comprenait également une part d'estimation. Son montant définitif est reporté dans le tableau ci-dessus.

Lexique : Rémunérations principales : traitement brut (hors rémunérations versées dans le cadre des CLD)

Charges connexes : supplément familial de traitement, indemnités liées à la résidence et à la mobilité

Heures complémentaires d'enseignement : cours complémentaires, travaux dirigés dispensés par des personnels de l'établissement et des personnels extérieurs.

Vacations : administratives, techniques, pour activités accessoires et tutorat étudiant

Impôts et versements assimilés : versement transport et fonds national d'aide au logement (FNAL)

Cotisations patronales : versées par l'employeur au titre de la sécurité sociale maladie, vieillesse, pension civile, retraite complémentaire, invalidité, allocations familiales

Prestations sociales obligatoires : rémunérations versées dans le cadre des CLD, dépenses relatives aux accidents de service, du travail et de maladie professionnelle, allocations d'invalidité temporaire et les dépenses de capital-décès. Allocation d'aide au Retour à l'Emploi : derniers versements en 2010.

Prestations sociales facultatives : remboursement forfaitaire de transport trajets domicile-travail

1.2 Répartition de la masse salariale par type de personnel

Famille	Répartition ETPT moyen annuel		Répartition masse salariale brute	
	2014	2013	2014	2013
Enseignants et Enseignants-chercheurs	55,8%	55,5%	68,5%	69,3%
BIATSS	44,2%	44,5%	31,5%	30,7%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Définition : → ETPT Équivalent Temps Plein Travaillé : mesure de décompte des effectifs introduite par la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances). L'ETPT est calculé proportionnellement à la quotité du temps de travail sur la durée du recrutement sur l'année. Exemple : un agent à 80% recruté sur 6 mois de l'année civile, comptera pour 0.40 ETPT sur l'année. L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds.

La masse salariale globale de l'établissement est assortie d'un plafond des emplois correspondant à l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement. Ce plafond est fixé au moment du vote du budget. Il intègre le plafond des emplois État autorisé par le contrat pluriannuel et comprend les seuls emplois financés en tout ou partie par l'État, et le plafond d'emplois sur ressources propres. Le respect du plafond d'emplois en ETPT s'apprécie en moyenne sur l'année civile.

Le montant des dépenses de personnel ne doit pas dépasser la dotation annuelle de masse salariale de l'État majorée des ressources propres d'exploitation de l'établissement. Dans le cas où le Conseil d'Administration modifie l'enveloppe de masse salariale, son montant doit demeurer inférieur ou égal à la dotation annuelle de masse salariale de l'État, augmentée des ressources propres. Pour 2014, la consommation crédits de masse salariale se composait de :

Plafond de masse salariale – Crédits ouverts au budget 2014	43 017 752,00 €
Réalisé 2014 (consommation masse salariale personnels plafond État et ressources propres + dépenses hors PSOP - extourne charges à payer et provisions congés non pris 2013 + estimation services faits en 2014 payés en 2015 et provisions congés non pris 2014)	42 891 458,00 €
Taux d'exécution	99,71%

1.3 Répartition de la masse salariale soumise aux plafonds par budget

Le tableau ci-dessous correspond aux payes versées durant l'année *n*, quelque soit l'exercice au cours duquel le service a été effectué. Ce choix résulte de l'impossibilité de répartir entre plafonds et entre type de personnels les dépenses correspondant à un service effectué en 2014 et n'ayant pas été encore versées à la date d'édition du document.

Masse salariale soumise au plafond État				
	2014	2013	2012	
BIATSS	9 947 851,45 €	9 416 676,28 €	9 396 691,88 €	
Enseignants et Enseignants-chercheurs	28 354 413,10 €	28 610 842,56 €	28 428 504,36 €	

Masse salariale soumise au plafond UAPV			
	2014	2013	2012
BIATSS	3 322 191,32 €	3 434 839,22 €	3 780 945,10 €
Enseignants et Enseignants-chercheurs	987 845,33 €	970 126,75 €	1 116 596,84 €

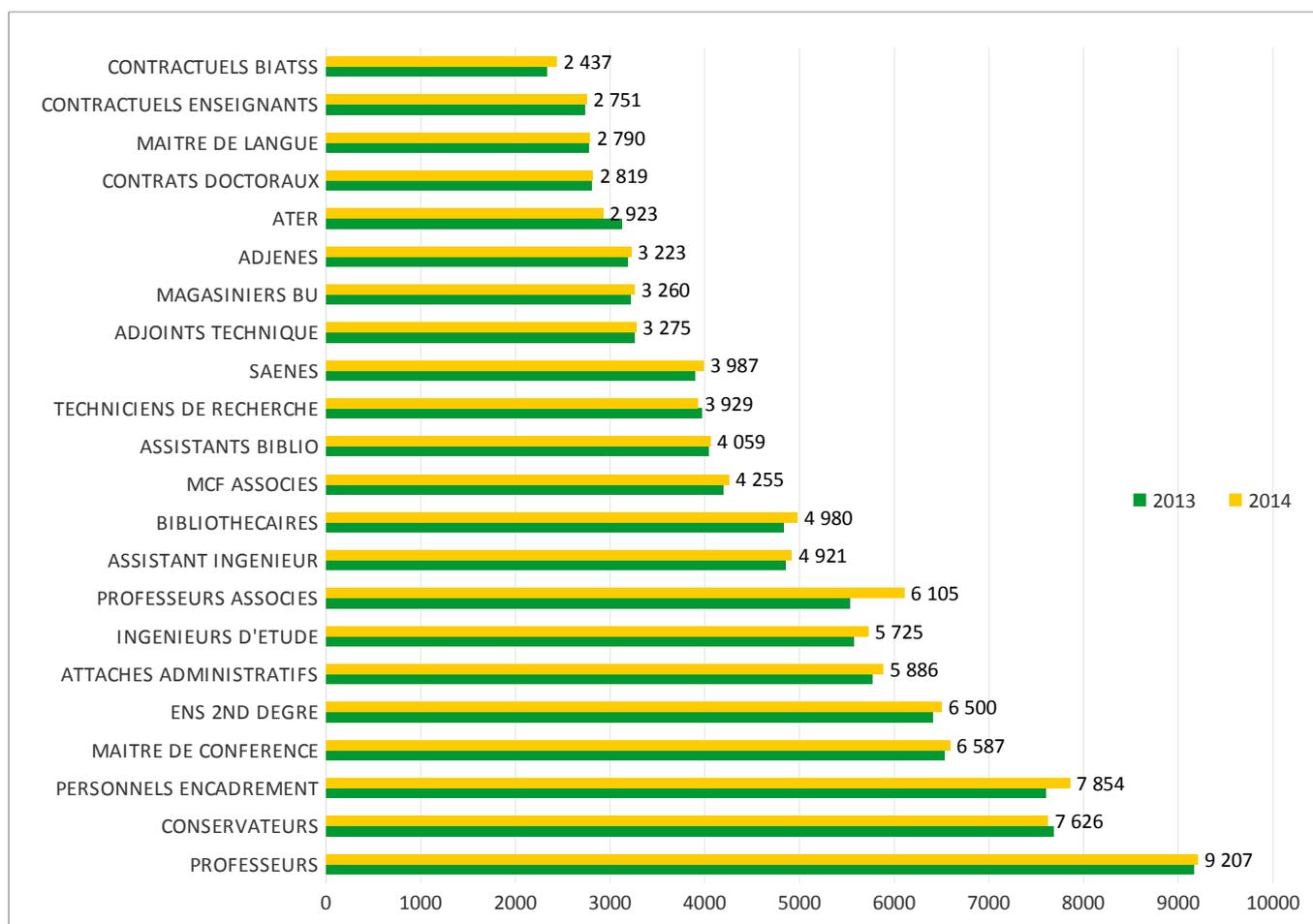
	2014	2013	2012	Évolution 2012-2014
TOTAL Masse salariale sur fiche de paye	42 612 301,20 €	42 432 484,81 €	42 722 738,18 €	- 0,26%

Commentaires : les données reportées dans les tableaux ci-dessus concernent la paye sans ordonnancement préalable (fiches de paye) et ne prennent pas en compte le rattachement aux exercices.

1.4 Coûts totaux chargés moyens par corps *

On constate à la lecture des données présentant le coût salarial mensuel moyen (par ETPT) par catégorie de personnel titulaire, que le rapport entre le niveau de rémunération le plus élevé (professeur des universités) et le niveau de rémunération le plus faible (ADJENES) est de 2,86. Ce rapport est d'un peu moins de quatre (3,78) avec les contractuels BIATSS.

(*) Hors apprentis ; hors rappels ; hors heures complémentaires ; les primes mensuelles (hors rappels) sont incluses dans les coûts totaux par corps.



Coût total chargé = salaire brut + cotisations employeur

En 2013, la part des cotisations employeur s'élevait à 92,15% du brut pour les agents titulaires (hors primes et indemnités égales à 5 % du brut) et de 41,05% pour les agents non titulaires permanents à 42,75 % pour les agents non titulaires non permanents.

2 Les salaires et primes

→ La grille des rémunérations principales au 31/12/2014

Les agents perçoivent une rémunération principale déterminée par leur corps, grade et leur échelon.

La rémunération brute est obtenue en multipliant l'Index nouveau majoré (INM) associé à l'échelon de l'agent par la valeur du point d'indice

valeur annuelle du point d'indice inchangée depuis le 01/07/2010: **55,5635 €**

ENSEIGNANTS			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
Professeurs des Universités	début carrière	658	36 560,78 €
	fin carrière	1320	73 343,82 €
Maître de Conférences	début carrière	454	25 225,83 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
Professeur Certifié et Professeur des Écoles	début carrière	349	19 391,66 €
	fin carrière	783	43 506,22 €
Professeur Agrégé	début carrière	379	21 058,57 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche 100%		441	24 503,50 €
Lecteur Langues étrangères		321	17 835,88 €
Maître Langues étrangères		417	23 169,98 €

Emplois fonctionnels	Type indice	INM	Brut annuel
Secrétaire Général (SGEPES groupe 2)	début carrière	658	36 560,78 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
Administrateur	début carrière	658	36 560,78 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
Agent Comptable (EPSCP groupe 2)	début carrière	619	34 393,81 €
	fin carrière	821	45 617,63 €

AENES			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
AAE (*)	début carrière	365	20 280,68 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
SAENES	début carrière	326	18 113,70 €
	fin carrière	562	31 226,69 €
ADJENES	début carrière	321	17 835,88 €
	fin carrière	462	25 670,34 €

Grilles mises à jour au 01/01/2015

(*) Le corps des AAE regroupe les attachés, les attachés principaux, les attachés directeur de service (CASU) et les attachés hors classe

ITRF			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
IGR RF	début carrière	412	22 892,16 €
	fin carrière	963	53 507,65 €
IGE RF	début carrière	370	20 558,50 €
	fin carrière	783	43 506,22 €
ASI RF	début carrière	339	18 836,03 €
	fin carrière	604	33 560,35 €
TECH RF	début carrière	326	18 113,70 €
	fin carrière	562	31 226,69 €
AT RF	début carrière	321	17 835,88 €
	fin carrière	462	25 670,34 €

Grilles mises à jour au 01/01/2015

BIBLIOTHEQUES			
Corps	Type indice	INM	Brut annuel
Conservateur	début carrière	430	23 892,31 €
	fin carrière	1164	64 675,91 €
Bibliothécaire	début carrière	349	19 391,66 €
	fin carrière	642	35 671,77 €
Bibliothécaire Assistant Spécialisé	début carrière	326	18 113,70 €
	fin carrière	562	31 226,69 €
Magasinier	début carrière	321	17 835,88 €
	fin carrière	462	25 670,34 €

Grilles mises à jour au 01/01/2015

2.1 Répartition des salaires moyens des agents titulaires

Famille	Corps / Filière	Répartition ETPT moyen annuel (%)	Moyenne des traitements bruts annuels totaux	Moyenne annuelle des primes statutaires	Part des primes statutaires par rapport au traitement Brut
ENSEIGNANTS	Enseignants Chercheur	83,6%	44 798 €	3 299 €	7,4%
	Enseignants 2nd Degré	16,4%	40 284 €	2 294 €	5,7%
Total Enseignants		100,0%	44 056 €	3 134 €	7,1%
BIATSS	Bibliothèques	14,2%	26 229 €	4 413 €	16,8%
	AENES	36,4%	23 714 €	4 679 €	19,7%
	ITRF	49,4%	23 678 €	4 820 €	20,4%
Total BIATSS		100,0%	24 053 €	4 711 €	19,6%
TOTAL TITULAIRES UAPV			35 680 €	3 795 €	10,6%

Ces indicateurs ont été calculés sans la prise en compte des rappels des années précédentes.

Les versements des primes enseignants PRES et PES/PEDR ont été rattachés à l'exercice budgétaire correspondant à leur notification.

Primes statutaires :

BIATSS : IAT, IFTS, Prime de Fonction Informatique, Ind. Spécifiques Bibliothèques, Ind. Responsabilité Admin, Ind. Charges Adm. Secre. Acad, Ind. Caisse, Ind. Gestion, PFR, PPRS.

Enseignants : PRES, Prime Administration, PEDR, PES, Prime Mobilité Pédagogique, PRP et PCA.

→ Part des primes et indemnités dans la rémunération globale des personnels titulaires

		Rémunération globale	Primes et indemnités	Part 2014 des primes et indemnités	Part 2013
Catégorie A	Femmes	6 419 728 €	548 694 €	8,55%	8,20%
	Hommes	9 012 403 €	879 909 €	9,76%	9,37%
Catégorie B	Femmes	1 042 652 €	175 312 €	16,81%	13,95%
	Hommes	591 807 €	116 775 €	19,73%	18,05%
Catégorie C	Femmes	1 249 429 €	147 503 €	11,81%	10,37%
	Hommes	466 128 €	55 592 €	11,93%	9,90%
Total		18 782 147 €	1 923 785 €	10,24%	9,51%

La **rémunération globale** correspond aux traitements bruts (primes et indemnités comprises), NBI et SFT, versés au titre de l'exercice 2014 (rappels exclus), hors heures complémentaires et vacations.

Primes et indemnités: IAT, IFTS, prime fonct. Informatique, prime tech bibliothèque, indem charges adm. Secre. Acad., Idem. Caisse et respons., indem. Gestion, PFR, Prime Part. Rech. Scientif. PRES, prime Administration, PEDR, PES, PRP, PCA. Indem. Exceptionnelle, indem. Formation continue, indem. Habillement et chaussures, indem. Regisseur, indem. Spéciale, indem. Sujétions spéciales, indem. Membre de commission, prime part rech sur contrat, prime de rendement, GIPA.

Les versements des primes enseignants PES et PRES ont été proratisés pour les rattacher à l'exercice 2014.

→ Salaires moyens bruts par catégorie

SALAIRE MENSUEL MOYEN PAR ETPT	2014	2013	2012
PROFESSEURS	4 826,47 €	4 795,47 €	4 770,90 €
PERSONNELS ENCADREMENT	4 708,34 €	4 503,68 €	4 540,29 €
CONSERVATEURS	4 311,65 €	4 343,73 €	4 267,87 €
PROFESSEURS ASSOCIES	4 062,89 €	3 929,22 €	3 912,04 €
MAITRES DE CONFERENCE	3 447,09 €	3 407,46 €	3 372,11 €
ENSEIGNANTS SECOND DEGRE	3 373,76 €	3 313,82 €	3 308,60 €
ATTACHES ADMINISTRATIFS	3 344,34 €	3 247,88 €	3 355,24 €
INGENIEURS D'ETUDE	3 259,27 €	3 156,84 €	3 139,28 €
MCF ASSOCIES	3 104,28 €	3 044,93 €	3 026,80 €
BIBLIOTHECAIRES	2 899,62 €	2 813,18 €	2 964,43 €
ASSISTANTS INGENIEURS	2 770,29 €	2 712,29 €	2 645,56 €
BIBAS	2 287,26 €	2 260,88 €	2 236,34 €
SAENES	2 253,90 €	2 171,21 €	2 144,37 €
TECHNICIENS DE RECHERCHE	2 251,00 €	2 239,99 €	2 206,45 €
ATER	2 042,49 €	2 186,11 €	2 230,84 €
CONTRATS DOCTORAUX	1 980,85 €	1 977,04 €	1 979,41 €
CONTRACTUELS ENSEIGNANT	1 926,38 €	2 037,11 €	
MAGASINIERS BU	1 798,83 €	1 765,16 €	1 754,17 €
ADJOINTS TECHNIQUES	1 790,27 €	1 806,74 €	1 814,92 €
ADJENES	1 781,65 €	1 722,92 €	1 737,60 €
CONTRACTUELS BIATSS	1 698,13 €	1 718,55 €	1 630,32 €
ENSEMBLE UAPV	2 856,21 €	2 839,13 €	2 768,51 €

Les Salaires moyens bruts sont calculés selon deux principaux critères :

Pour chaque année civile, tout le personnel correspondant y est intégré, qu'il décompte ou non de l'ETPT sur tous les mois de l'année. Non-prise en compte des rappels de paiement versés au cours de l'année et des heures complémentaires.

Les lecteurs de langues, les maîtres de langue, les contractuels enseignants et les apprentis ne figurent pas dans la liste précédente compte tenu de la spécificité de leur statut.

Salaires Brut = salaire Net + retenues salariales.

En 2014 à titre d'exemple, le salaire brut par Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) d'un professeur est de 4 826,47 € par mois en moyenne et celui d'un agent de l'UAPV - toutes catégories confondues - est de 2 856,21 €.

→ Rémunération mensuelle nette moyenne

TITULAIRES		Total ETPT mensuel	Salaires nets	Salaires net moyen 2014	Salaires net moyen 2013
Catégorie A	Femmes	1705,74	5 396 775,02 €	3 163,89 €	3 110,34 €
	Hommes	2293,42	7 615 902,56 €	3 320,76 €	3 311,48 €
Catégorie B	Femmes	461,29	853 007,88 €	1 849,18 €	1 797,66 €
	Hommes	257,09	480 970,06 €	1 870,82 €	1 838,11 €
Catégorie C	Femmes	696,95	1 027 978,72 €	1 474,97 €	1 435,17 €
	Hommes	255,40	375 326,38 €	1 469,56 €	1 444,74 €

NON TITULAIRES		Total ETPT mensuel	Salaires nets	Salaire net moyen 2014	Salaire net moyen 2013
Equivalent catégorie A	Femmes	692,99	1 170 104,91 €	1 688,49 €	1 711,59 €
	Hommes	624,50	1 148 310,59 €	1 838,77 €	1 937,49 €
Equivalent catégorie B	Femmes	70,36	95 424,90 €	1 356,24 €	1 324,96 €
	Hommes	41,93	54 726,96 €	1 305,20 €	1 296,78 €
Equivalent catégorie C	Femmes	472,84	584 552,15 €	1 236,26 €	1 228,71 €
	Hommes	93,00	110 097,41 €	1 183,84 €	1 180,77 €

Remarque : le salaire net comprend les primes et indemnités, heures complémentaires et vacances versées au cours de l'exercice 2014 (sans prise en compte de l'exercice de rattachement). Le salaire net est un « objet » fixe ; il n'est techniquement pas possible d'isoler du salaire net le salaire principal, les primes et les éventuelles rémunérations accessoires. Sont exclus de l'enquête les personnels ne décomptant pas d'ETPT (vacataires, CLD).

Zoom sur les déciles :

Décile	Salaire net moyen	Partage de la population	Part cumulée population	Salaires nets moyens cumulés	Part salaires nets moyens cumulés
D1	1 344,02 €	0-D1	10%	92 434,23 €	5%
D2	1 488,53 €	D1-D2	20%	195 037,34 €	11%
D3	1 638,06 €	D2-D3	30%	323 481,33 €	18%
D4	1 758,62 €	D3-D4	40%	436 877,26 €	25%
D5	2 121,74 €	D4-D5	50%	576 399,40 €	32%
D6	2 604,30 €	D5-D6	60%	753 885,12 €	42%
D7	2 912,81 €	D6-D7	70%	957 347,06 €	54%
D8	3 227,13 €	D7-D8	80%	1 185 781,86 €	67%
D9	3 787,58 €	D8-D9	90%	1 441 378,45 €	81%
		D9-fin	100%	1 774 779,25 €	100%

D9 / D1 : 2,82

Salaire moyen médian : 2 121,74 €

Étude réalisée sur les agents titulaires et non titulaires, à partir du montant net total à payer divisé par le nombre d'ETPT enregistré pour l'année 2014.

Le premier décile (noté D1) est le salaire net moyen au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;

Le neuvième décile (noté D9) est le salaire net moyen au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Le rapport des deux déciles extrêmes (D9/D1) montre que le salaire net moyen des 10% des agents les mieux payés est au moins 2,82 fois supérieur à celui des 10% des agents les moins payés de l'UAPV

Le salaire moyen médian est de 2121,74€ : 50% des agents de l'UAPV perçoivent un salaire net moyen inférieur à 2121,74€ et 50% perçoivent plus de 2121,74€.

Décile	Partage de la population	Effectifs par décile	Part des femmes par décile	Part des hommes par décile
D1	0-D1	75	75%	25%
D2	D1-D2	148	77%	23%
D3	D2-D3	229	65%	35%
D4	D3-D4	296	51%	49%
D5	D4-D5	370	54%	46%
D6	D5-D6	444	47%	53%
D7	D6-D7	518	54%	46%
D8	D7-D8	592	39%	61%
D9	D8-D9	666	46%	54%
	D9-fin	740	32%	68%

→ **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)**

En 2014, 78 agents ont bénéficié de la GIPA dont 49 personnels enseignants et enseignants-chercheurs et 29 personnels Biatss

Genre	Catégorie A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	23	5	9	37
Hommes	30	2	9	41
Total	53	7	18	78

2.2 Répartition des primes des personnels Enseignants et Enseignants-chercheurs

Type prime	Catégorie personnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2014	Effectifs concernés
PRES (1)	Enseignants Chercheurs / Enseignants	1 244,98 €	300
PEDR (à/c de la campagne 2014)	Membre IUF junior et senior	De 6 000 € à 10 000 €	3
	Enseignants-chercheurs dossiers notés 12 à 11	6 000,00 €	7
	Enseignants-chercheurs autres dossiers	4 000,00 €	4
PES/PEDR (jusqu'à la campagne 2013)	MCF / PR 2C / PR 1C et CE	De 3 889,35 € à 6 717,36 €	29
PA (1)	Président d'Université	27 626,52 €	1
	Directeur IUT	9 168,37 €	1
PCA (2)	Liste des fonctions et taux votés en CA	De 1 000 € à 5 000 €	30
PRP (2)	Liste des responsabilités et taux votés en CA	De 490,92 € à 3 927,36 €	114
Indemnité de fonction CNU (1)	Membres section	1 000,00 €	5

(1) Primes statutaires ou fixées par le ministère

(2) La masse financière brute s'élève à 93 924 € pour les PCA et à 162 767 € pour les PRP (année universitaire 2013/2014)

2.3 Indemnités de formation continue

Fonction	Montant annuel brut global	Effectifs concernés
Direction et responsabilité administrative	De 1 464,20 € à 11 220,12 €	6
Agents administratifs de l'IUT	614,65 €	4
Enseignants de l'IUT	18 198,10 €	14

2.4 Répartition des primes des personnels BIATSS

Type prime	Catégorie personnel / emploi fonctionnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2014	Catégorie	Effectifs concernés
IAT/PPRS	ADJENES / ATRF / MAG C2	2 246,52 €	C	35
	ADJENES / ATRF / MAG C1	2 321,52 €		30
	ADJENES / ATRF / MAG P2	2 348,40 €		18
	ADJENES / ATRF / MAG P1	2 450,16 €		7
PFR/PPRS/IFTS	SAENES / TECH / BIBAS CN	4 384,92 €	B	44
	SAENES / TECH / BIBAS CS	4 444,92 €		14
	SAENES / TECH / BIBAS CE	4 504,92 €		7
PFR	AAE	5 393,64 €	A	2
	APAE et AAEDS	De 7 355,88 € à 9 917,20 €		7
	Administrateur (seuil et plafond)	De 4 900 € à 29 400 €		2
PPRS	ASI	4 949,28 €	A	6
	IGE 2C	5 393,64 €		20
	IGE 1C	5 684,04 €		5
	IGE HC	5 974,56 €		2
	IGR 2C	7 355,88 €		3
	IGR 1C	9 000,72 €		1
	IGR HC	9 615,96 €		3
IFTS	Bibliothécaire	5 171,52 €	A	6
	Conservateur	6 818,16 €		2
	Conservateur chef de section	8 522,76 €		2
Indemnités de gestion	Agent Comptable EPSCP G2 (seuil et plafond)	De 8 480 € à 14 680 €	A	1
Indemnité de charges administratives	SGEPES groupe 2 (seuil et plafond)	De 10 465 € à 20 930 €		1

Montants annuels bruts au 31/12/2014

Pour les Personnels des bibliothèques, les montants incluent la prime de sujétion spéciale (cat C) et technicité (cat B et A)

→ Primes de fonction informatique

Fonction	Montant annuel brut PFI	Catégorie	Effectifs concernés
Chef de projet	De 4 578,39 € à 6 192,35 €	A	5
Programmeur de système d'exploitation			3
Programmeur et pupitreur	De 3 064,24 € à 4 117,26 €	B	7

→ **Primes des personnels contractuels enseignants et BIATSS**

Suite aux différents groupes de travail organisés avec les représentants des personnels et au vote des instances, l'UAPV a mis en place, à compter du 1^{er} septembre 2014, un régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels non titulaire à hauteur d'un tiers des primes versées aux personnels titulaires.

Les contractuels enseignants (autres qu'ATER, doctorants, lecteurs et maîtres de langue et PAST) sont également bénéficiaires de cette mesure. Les contrats de recherche, personnels recrutés sur des conventions ou sur contrat ANR, sont exclus de cette mesure.

Catégorie personnel	Taux annuel brut en vigueur au 31/12/2014	Effectifs concernés
Equivalent catégorie C	797,76 €	44
Equivalent catégorie B	1 557,00 €	6
Equivalent catégorie A	1 915,32 €	25

→ **Répartition de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)**

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est un complément de rémunération indemnitaire lié à la nature de l'emploi effectivement exercé et à l'exercice de certaines fonctions définies réglementairement. Elle rentre en compte pour le calcul de la retraite. Le bénéfice de la NBI est attaché à l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière.

La NBI est versée mensuellement et prend la forme d'un certain nombre de « points d'indice » venant s'ajouter aux points d'indice découlant du grade et de l'échelon de l'agent.

L'établissement est doté de 41 NBI qui représentent 755 points d'indice. Valeur annuelle du point d'indice : 55,5635 €

La masse financière brute de cette indemnité s'élève à 41 950 €.

Catégorie	Nombre de points attribués	Fonction	Structure d'affectation
-----------	----------------------------	----------	-------------------------

Responsables administratifs de catégorie A

Secrétaire général	50	DGS	Services centraux
Agent comptable	40	Agent comptable	Services centraux
DGS Adjoints	30	Directrice des Ressources humaines	Services centraux
	30	Directeur des finances et du contrôle de gestion	Services centraux
Directeurs	21	Directeur de la DOSI	DOSI
	21	Directeur Maison de la Recherche	Maison de la Recherche
	21	Directeur de la Communication	Communication
	21	Directeur de la Culture	Culture
Responsables de services	20	Responsable service technique immobilier logistique	Services centraux
	20	Responsable service des études et de la scolarité	Services centraux
	20	Conseiller de prévention, Responsable du service hygiène et sécurité	Services centraux
	20	SCUIO	SCUIO ip
Responsable encadrement administratif	19	Responsable de l'UFR-ip Sciences, Technologies, Santé	UFR ip STS
	19	Responsable du pôle pédagogie et du pôle finances des 3 UFR ip	UFR ip DEG, ALL et SHS
	19	Responsable administratif IUT	IUT
	19	Responsable du pôle administratif et financier du SRI/CUEFA	SRI
	19	Responsable administratif du service de la formation continue	Formation continue
RA Adjoints	15	RA adjoint STS	UFR ip STS
	15	RA adjoint STS	UFR ip STS
Adjoints services centraux	16	Adjoint à la Directrice des Ressources Humaines	Services centraux
	15	Responsable budget	Services centraux
	15	Fondé de pouvoir	Services centraux
	15	Adjoint Directeur de la DOSI	DOSI
	15	Adjoint responsable du STIL	Services centraux

Responsables techniques de catégorie A et B

1 - Responsable d'appareil scientifique lourd	12	Responsable technique de laboratoire (chimie UMR A408 SQPV)	UFR ip STS
	12	Chargement des produits cryogéniques (chimie IBMM)	UFR ip STS
	12	Responsable gestion du parc scientifique dépt biologie	UFR ip STS
	12	Responsable compteur à scintillation, tritium, carbone 14	UFR ip STS
2 - Personnel chargé de spécialités rares	11	Responsable autoclave	IUT
	11	Responsable atelier machines outils	UFR ip STS
	11	Responsable animalerie	UFR ip STS
3 - Personnel chargé de fonctions présentant certains risques	11	Responsable spectromètre de masse pour analyse O18 et C13	UFR ip STS
	11	Chimie du patrimoine culturel	UFR ip STS
4 - Responsable technique d'implantation	11	Responsable du parc analytique du laboratoire GREEN	UFR ip STS
	11	Responsable Technique	IUT
	11	Responsable gestion du parc scientifique pôle agrosociences	UFR ip STS
	11	Responsable du parc audiovisuel	DOSI
	11	Responsable laboratoire d'analyses chimiques	UFR ip STS
5 - Responsable technique d'organisation d'équipe	11	Responsable technique immobilier	Services centraux
	11	Responsable pôle sécurité, incendie, sureté	Services centraux

Responsables techniques de catégorie B et C

Responsable technique d'implantation	12	Responsable technique du pôle sportif	SUAPS
	12	Responsable du parc de matériel scientifique de la halle de technologie	IUT
Responsable technique d'organisation d'équipe	12	Responsable d'équipe bâtiment	Services centraux
	12	Responsable d'équipe maintenance et mise en conformité	Services centraux
	12	Suivi de l'activité des entreprises, entretien et espaces verts (multi sites)	Services centraux
	12		

Total 755

2.5 Les Heures complémentaires d'enseignement

Lorsque les heures d'enseignement dues statutairement par les enseignants en poste ne suffisent pas pour couvrir l'intégralité de la charge d'enseignement découlant des formations dispensées, l'établissement doit confier des heures complémentaires à des enseignants en poste ou à des intervenants extérieurs.

Des formations ont recours par définition et obligation à des personnels externes (cas de l'IUT)

Dépenses de masse salariale	2014		2013		2012	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Heures complémentaires d'enseignement effectuées par des personnels UAPV (1)	531 198 €	31%	542 629 €	32%	550 578 €	31%
Heures complémentaires d'enseignement effectuées par des intervenants extérieurs à l'UAPV (2)	1 182 344 €	69%	1 150 257 €	68%	1 208 954 €	69%
TOTAL	1 713 542 €		1 692 887 €		1 759 532 €	

(1) Sont considérés comme "personnels UAPV", les personnels titulaires, les contractuels BIATSS et enseignants, les enseignants associés, les ATER, les lecteurs et maîtres de langues

(2) Sont considérés comme "personnes extérieures à l'UAPV" les vacataires, les contractuels étudiants

NB : les montants correspondent aux dépenses de masse salariale rattachées à chaque exercice, c'est à dire sur service fait au cours de l'année.

Pour ce qui concerne les services faits en 2014, les rémunérations qui ne seront versées qu'en 2015 ont fait l'objet d'une estimation réévaluée à la date du 8 octobre 2015.

A noter : la masse salariale 2013 figurant sur le bilan social 2013 comprenait également une part d'estimation. Son montant définitif est reporté dans le tableau ci-dessus.

→ Les vacances administratives et techniques

Périmètre pris en compte : les vacances administratives et techniques des agents non titulaires et des étudiants, le tutorat étudiant, les vacances pour activités accessoires des agents titulaires.

	2014	2013	2012
Dépenses de masse salariale	199 162 €	245 389 €	297 717 €

Partie 4

La FORMATION

1 Répartition budgétaire du Plan Universitaire de Formation (PUF)

Répartition par type de dépenses

	Montant en euros
Coût pédagogique	42 924,60 €
Frais annexes (repas, hébergement, transport)	9 102,61 €
TOTAL	52 027,21 €

Au total, 304 agents de l'université ont suivi une action de formation professionnelle en 2014 pour un volume global de 339,6 jours de formation.

Le nombre de stagiaires a augmenté entre 2013 et 2014 en passant de 239 agents formés en 2013 à 304 agents en 2014.

L'effort de formation en terme de budget s'est maintenu en 2013 et 2014 pour une dépense respective de 57 209,03 euros et 52 027,21 euros. La différence est due à une recette plus importante versée par le Centre INRA PACA en 2013 au titre de la mutualisation des parcours de formation.

Sont incluses, pour 2014, dans les actions individuelles les formations métiers qui ne peuvent pas être réalisées de façon collective. C'est le cas des formations relatives à des logiciels de gestion (logiciel SIFAC par exemple).

L'ouverture de la formation professionnelle aux personnels enseignants et enseignants chercheurs se fait également en partie par le biais d'action individuelle telle la formation la formation « pédagogie universitaire » organisée par l'ESEN (2 jours, 2MCF).

Le partenariat avec le Centre INRA PACA s'est poursuivi en 2014, notamment sur le parcours management. L'université a piloté le projet et a établi une convention de formation avec le Centre INRA PACA qui a participé financièrement au prorata des personnes inscrites.

Les actions individuelles de formations sont prioritairement réalisées dans le cadre des formations proposée par l'ESEN, la plateforme interministérielle et le Plan Académique de Formation (préparation concours de la filière AENES).

Ainsi, près de 40 % des actions individuelles ont été réalisées à coût pédagogique nul, seul restant à charge les frais de mission le cas échéant (transport, restauration, hébergement).

2 Les actions de formation PUF

2.1 Évolution des actions de formation

→ Nombre de jours de formation et stagiaires par type d'actions

PUF	2014		2013		2012	
	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires	Nombre total de jours	Nombre de stagiaires
ACTION T1 : Adaptation au poste de travail	124,8	119	152,3	77	169	124
ACTION T2 : Évolution des métiers	97,2	61	82	52	127,5	80
ACTION T3 : Acquisition de nouvelles compétences	74,5	47	77,7	31	52,5	45
Préparation concours	43,2	77	63	79		
Total	339,7	304	375	239	349	249

→ Durée moyenne des formations par stagiaire et par catégorie

PUF	2014			2014	2013	2012
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Durée moyenne	Durée moyenne	Durée moyenne
ACTION T1 : Adaptation au poste de travail	0,9	1,0	1,2	1	1,0	1,4
ACTION T2 : Évolution des métiers	1,8	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
ACTION T3 : Acquisition de nouvelles compétences	1,5	0,8	2,0	1,6	1,6	1,2
Préparation concours	1,0	1,1	0,3	0,6	0,6	
Total	1,3	1,1	1,0	1,1	1,6	1,4

2.2 Répartition des actions de formation

Répartition du PUF par actions individuelles / collectives	2014		2013		2012	
	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
Actions individuelles	26	32	18	21	30	37
Actions collectives	23	272	25	218	21	212
Total	49	304	43	239	51	249

3 Répartition des stagiaires inscrits par catégorie

PUF - ANNEE 2014	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	31	47	41	119
Nombre total de jours		29	47	48,8	124,8
Nombre de stagiaires	T2	23	22	16	61
Nombre total de jours		41	32,5	23,7	97,2
Nombre de stagiaires	T3	13	11	23	47
Nombre total de jours		19,8	8,7	46	74,5
Nombre de stagiaires	Préparation concours	13	16	48	77
Nombre total de jours		13	17,2	13	43,2
TOTAUX					
NOMBRE DE STAGIAIRES		80	96	128	304
NOMBRE TOTAL DE JOURS		102,8	105,4	131,5	339,7

Pour l'année 2014, la répartition des stagiaires par catégorie inclue les agents titulaires ainsi que les contractuels

PUF - ANNEE 2013	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	Contractuels	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	38	19	9	11	77
Nombre total de jours		74,5	37,2	16,7	24	152,3
Nombre de stagiaires	T2	18	15	7	12	52
Nombre total de jours		33,7	20,7	10,8	16,8	82
Nombre de stagiaires	T3	10	9	9	3	31
Nombre total de jours		25,2	24	22,5	6	77,7
Nombre de stagiaires	Préparation concours	8	10	2	59	79
Nombre total de jours		9,5	12,1	3	38,4	63
TOTAUX						
NOMBRE DE STAGIAIRES		74	53	27	85	239
NOMBRE TOTAL DE JOURS		142,8	93,9	53	85,2	375

PUF - ANNEE 2012	Actions	CAT.A	CAT.B	CAT.C	Contractuels	TOTAL
Nombre de stagiaires	T1	23	20	30	51	124
Nombre total de jours		44	26	37	62	169
Nombre de stagiaires	T2	38	12	7	23	80
Nombre total de jours		54,5	21	14	38	127,5
Nombre de stagiaires	T3	8	12	8	17	45
Nombre total de jours		14	11	8	19,5	52,5
TOTAUX						
NOMBRE DE STAGIAIRES		69	44	45	91	249
NOMBRE TOTAL DE JOURS		112,5	58	59	119,5	349

Répartition des stagiaires par type de formation et par genre

Actions PUF 2014	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C
T1	Femme	17,8	34,5	35,7
	Homme	11,2	12,5	13,2
T2	Femme	27,5	28,0	17,2
	Homme	13,5	4,5	6,5
T3	Femme	13,8	8,2	42,8
	Homme	6	0,5	3,2
Préparation concours	Femme	2,2	5,8	12,3
	Homme	10,8	11,3	0,7
TOTAUX				
NOMBRE TOTAL DE JOURS		102,8	105,3	131,6

Actions PUF 2013	Sexe	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Contractuels
T1	Femme	26,5	15,5	12	16,5
	Homme	48	21,7	4,7	7,5
T2	Femme	8,3	13,7	6,2	16,8
	Homme	25,3	7	4,7	
T3	Femme	14,2	14	20,16	6
	Homme	11	10	2,3	
Préparation concours	Femme	6	7,1	3	35,3
	Homme	3,5	5		3,2
TOTAUX					
NOMBRE TOTAL DE JOURS		142,8	93,9	53	85,3

Coût pédagogique par catégorie et par genre

ANNEE 2014	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total
Femme	9 141,40 €	9 331,73 €	10 483,44 €	28 956,57 €
Homme	6 730,87 €	3 011,91 €	3 898,86 €	13 641,64 €
Total	15 872,27 €	12 343,64 €	14 382,30 €	42 598,21 €

ANNEE 2013	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Contractuels	Total
Femme	5 695,42 €	4 157,52 €	3 242,38 €	9 688,65 €	22 783,97 €
Homme	10 938,24 €	3 200,91 €	1 078,00 €	1 506,75 €	16 723,89 €
Total	16 633,66 €	7 358,43 €	4 320,38 €	11 195,40 €	39 507,86 €

4 Les actions de formations hors PUF

Les personnels de l'UAPV ont accès à des offres de formations extérieures à l'Établissement. Le plan national de formation des personnels BIATSS, le Plan Académique de Formation, l'Institut Régional d'Administration de Bastia et la Délégation Interministérielle Provence Côte d'Azur offrent une large palette d'actions de formations complémentaires à celles mises en œuvre dans le cadre du PUF.

→ Répertoires des métiers

Il existe deux répertoires des métiers :

> REFERENS II Référentiel des emplois-types pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Observatoire des métiers et compétences (mis à jour en novembre 2007)

> REME Répertoire des Métiers et des compétences qui couvre l'ensemble des missions du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'éducation nationale (mis à jour en novembre 2011)

5 Formation des personnels de bibliothèques

Bilan de la formation continue des personnels 2013-2014

Trois types de formation ont été retenus pour évaluer la formation continue à la bibliothèque :

- Formations longues ou stages d'une durée supérieure à une demi-journée
- Journées d'études, journées professionnelles
- Formations courtes de 1h à 3h

Les organismes de formation choisis

Après l'Université qui reste le meilleur pourvoyeur de formations « externes », le Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) de Marseille se maintient comme organisme privilégié compte-tenu de sa situation monopolistique sur les préparations concours en présentiel.

L'Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique (URFIST) de Nice est également, comme chaque année, intervenue principalement sur « site », veillant, selon sa vocation à former les personnes ressources au sein des universités ou celles capables de (re)transmettre verticalement l'expertise reçue.

Les formations de l'ENSSIB principalement destinées aux cadres des bibliothèques sont peu suivies alors qu'elles sont complémentaires de l'offre du CRFCB.

En interne, il faut aussi saluer l'effort effectué par bon nombre d'agents qui ont consacré une partie importante de leur temps à la formation de leurs propres collègues nouvellement nommés ou qui ont pris d'autres fonctions, qu'ils aient ou non une expérience préalable en bibliothèque.

Bilan tous types de formation confondus

Entre le 1^{er} septembre 2013 et le 30 juin 2014, 30 personnes sur 34 ont suivi au moins une formation, ce qui représente 88% du personnel total, chiffre en augmentation par rapport à l'an passé en raison de formations obligatoires (sécurité : procédures d'évacuation, accueil des publics).

Cela constitue aussi 98 stagiaires qui ont suivi 42 formations différentes (38 stages et 4 journées d'études ou professionnelles).

La répartition des participants par catégorie suit comme l'an passé celle du personnel. Les participants principaux appartiennent à la catégorie C (32,3%), vient ensuite la catégorie A avec 32,3% de participants puis la catégorie B avec 20,5%.

Toutes formations	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total participants 2013-2014	Total participants 2012-2013
Participants	11	7	12	30	25
Effectif BU	11	9	14	34	35
Part de chaque catégorie	100,0%	77,8%	85,7%		
Part totale des effectifs	32,4%	20,6%	35,3%	88,2%	71,4%

→ **Formations longues ou stages d'une durée supérieure à une demi-journée**

9 formations longues ont été suivies tout au long de l'année contre 11 l'année dernière. Parmi elles, on dénombre :

- 5 formations à l'environnement professionnel
- 2 formations dédiées aux technologies de l'information et de la communication
- 2 formations dédiées à la sécurité

Formations longues	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total participants 2013-2014	Total participants 2012-2013
Participants	7	6	6	19	20
Effectif BU	11	9	14	34	35
Part de chaque catégorie	63,6%	66,7%	42,9%		
Part totale des effectifs	20,6%	17,6%	17,6%	55,9%	57,1%

→ **Journées d'études, journées professionnelles**

5 personnes (5 catégories A) ont suivi 4 journées d'études en 2013-2014 (Assemblée générale extraordinaire Couperin, « Réinformatiser à l'heure du SGBM » : une journée d'information en partenariat avec l'ABES, « Ressources documentaires électroniques en milieu universitaire : journée d'étude co-organisée par COUPERIN), journées ABES.

1 personne (catégorie A) a participé à deux journées d'études.

Le total représente 37 heures.

→ **Formations courtes (de 1 heure à 3 heures)**

5 formations courtes ont été suivies cette année :

- 2 dédiées à des bases de données (Proquest et Brepols)
- 2 à la sécurité (procédures d'évacuation de la Bibliothèque Centrale et extincteurs)
- 8 aux Technologies de l'information et de la communication : (Posters et schémas avec inkscape, Prezi, Web 2.0, Web sémantique, thèse et droit d'auteur, Zotéro, nouvelle configuration des postes publics sous Ubuntu, e-cours de l'Abes)

Formations courtes	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Total participants 2013-2014	Total participants 2012-2013
Participants	10	7	10	27	15
Effectif BU	11	9	14	34	35
Part de chaque catégorie	90,9%	77,8%	71,4%		
Part totale des effectifs	29,4%	20,6%	29,4%	79,4%	42,9%

→ **Les préparations aux concours**

Elles ont concerné cette année un total de 4 agents dont l'un a préparé le concours de bibliothécaire et 3 autres l'examen professionnel pour l'avancement au grade BAS de classe supérieure et de BAS de classe exceptionnelle.

Formations continue	Durée	CAT. A	CAT. B	CAT. C	Contractuels	Total agents	Total heures formation
Préparation examen professionnel pour l'accès au grade de BIBAS CS ou CE : dossier RAEP	13 h		3			3	39 h
Préparation examen professionnel pour l'accès au grade de BIBAS CS ou CE : Oral	9 h		2			2	18 h
Total préparation à l'examen professionnel pour l'accès au grade de BIBAS CS ou CE							57 h
Préparation à distance concours bibliothécaire interne (hors temps de travail)	80 h			1		1	80 h
Préparation écrite concours bibliothécaire interne	12 h			1		1	12 h
Devoir sur table	4 h			1			4 h
Préparation orale concours bibliothécaire (CRFCB)	19 h			1		1	19 h
Total préparation concours de Bibliothécaire sur temps de travail							35 h
Total d'heures sur temps de travail	56 h		3	1		4	92 h
Total d'heures sur temps de travail et hors temps de travail							172 h

Partie 5

Les CONDITIONS de TRAVAIL d'HYGIENE et de SECURITE

1 La médecine de prévention

La médecine de prévention a pour mission de prévenir toute altération de la santé des personnels du fait de leur travail.

L'activité de prévention s'exerce par la surveillance médicale des agents et l'action sur le milieu professionnel.

A l'Université d'Avignon, ce service est assuré au travers d'une convention signée avec l'AIST (Association Inter-entreprise pour la Santé au Travail).

Les personnels de l'UAPV sont suivis sur deux centres AIST, un situé sur le site Agroparc qui prend en charge les personnels du CERI, IUT et Agrosiences et un centre rue Thiers qui prend en charge les personnels du site Sainte Marthe, de la Formation continue et du site Pasteur.

Les convocations annuelles sont réparties selon le type de visite et en fonction des deux sites de l'établissement :

Type de visite	Nombre d'agents
Surveillance médicale simple (tous les 5 ans)	95
Surveillance médicale renforcée (annuelle)	125

Répartition des visites	Nombre d'agents
Site Centre Ville	165
Site Agroparc	55
Total annuel	220

Chaque visite est facturée à l'Université d'Avignon 75 euros hors taxes soit 90 euros TTC.

La médecine de prévention représente un budget annuel de 16 500 euros HT soit 19 800 euros TTC.

Types de visites

→ Les visites périodiques

Les visites médicales périodiques sont quinquennales et concernent l'ensemble du personnel.

Les personnels qui bénéficient d'une surveillance médicale renforcée sont convoqués à une visite annuelle.

Sont concernés, les personnels :

- travaillant dans les laboratoires ou affectés à certains travaux comportant des exigences ou des risques spéciaux
- handicapés
- les femmes enceintes

→ Les visites de reprise après un arrêt de travail

Elles ont pour but de vérifier l'aptitude des personnels à reprendre leur poste et ont lieu dans les cas suivants:

- absence pour cause de maladie professionnelle
- retour de congé maternité

Des aménagements de poste de travail peuvent être proposés par le médecin du travail, notamment pour les personnes en situation de handicap.

En dehors des visites réglementaires, des visites exceptionnelles peuvent être effectuées lorsque la situation médicale l'exige.

L'action sur le milieu professionnel, au bénéfice individuel et collectif des personnels est essentiellement préventive et a pour but de mener ou de proposer des actions de prévention, de correction ou d'amélioration des conditions de travail.

Les médecins du travail participent aux réunions du CHSCT, aux études de poste concernant l'exposition aux risques cancérogènes mutagènes et reprotoxiques et aux études de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi. Enfin ils rencontrent les responsables ressources humaines dans le cadre des risques psycho-sociaux.

Les personnels peuvent également solliciter à titre personnel un rendez vous avec le médecin de prévention, directement auprès de l'AIST.

→ La mise en place des Fiches d'exposition aux risques (FER)

Le code du travail exige que l'employeur établisse pour chaque travailleur exposé à certains risques une fiche d'exposition aux risques ou FER.

Les personnels concernés par celle-ci sont les travailleurs au contact de substances dangereuses et/ou rayonnement ionisants et/ou de rayonnements optiques artificiels.

Ces fiches complétées et signées annuellement par les personnels concernés et contresignées par les chefs de services et/ou directeurs de laboratoires sont conservées dans le dossier de l'agent à la DRH. Une copie est fournie à l'agent et au médecin de prévention qui le suit.

La FER permet au médecin de suivre efficacement l'agent.

La mise en place des FER a été validée par le Conseil Hygiène et Sécurité de janvier 2011.

Depuis leur mise en place, 98 FER ont été renseignées.

2 La situation de handicap

Au 31/12/2014, 19 personnels sont déclarés en situation de handicap à l'UAPV.

Chaque année, un recensement est organisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche suite à la signature d'une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

La prise en compte des situations de handicap a permis aux agents concernés de préciser leurs besoins (aménagement du poste de travail, temps partiel de droit, priorité pour les mutations, prise en compte du handicap dans le dossier retraite, bonification des chèques vacances) afin de faire valoir leurs droits.

→ Répartition des effectifs

Équivalent catégorie	Personnels BIATSS	Personnels enseignant
Cat. A	2	2
Cat. B	1	
Cat. C	14	
Total	17	2

→ Évolution du taux d'emploi des personnels en situation de handicap

Année	Taux d'emploi
2014	2,9%
2013	2,7%
2012	2,2%
2011	2,1%

3 Les formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité

En 2014, 126 agents ont bénéficié d'une formation « hygiène et sécurité » contre 61 agents en 2013.

Domaines de formation	Durée totale de la formation (en jours)	Total agents formés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
CHSCT formation des membres de l'administration	2	1		1
Habilitation électrique personnel électricien (recyclage)	3	2		2
Manipulation extincteurs	5,7	34	26	8
Prévenir les RPS et réaliser son plan de prévention	3	2	1	1
Sensibilisation RPS	28,5	57	38	19
Secouriste Sauveteur du travail (initial)	24	12	7	5
Secouriste Sauveteur du Travail (recyclage)	11	11	5	6
SSI - système incendie	3	6	2	4
SSIAP 1 (recyclage)	2	1		1
TOTAL	82,2	126	79	47

4 Risques professionnels

→ Les Accidents du Travail et les maladies professionnelles

	BIATSS			Enseignants et Enseignants-chercheurs			Nombre total de jours	Nombre total d'AT
	Nombre de jours	Nombre d'AT dans l'année	Nombre d'agents concernés	Nombre de jours	Nombre d'AT dans l'année	Nombre d'agents concernés		
Accidents de travail	122	4	4				122	4
Accidents de trajet	17	2	2				17	2
Maladies professionnelles			1				0	0
TOTAL	139	6	7	0	0	0	139	6

Le nombre total d'accident du travail est en diminution par rapport à 2013 passant de 11 à 6 agents concernés. Le nombre total de jours est en augmentation : il passe de 78 à 139 jours d'AT.

La répartition entre les personnels est différente des années précédentes, aucun personnel enseignant n'étant concerné en 2014.

→ Répartition par sexe des accidents du travail et des maladies professionnelles

	BIATSS			Enseignants et Enseignants-chercheurs			Total 2014	Total 2013
	Femmes	Hommes	Total agents concernés	Femmes	Hommes	Total agents concernés		
Accidents du travail	3	1	4				4	9
Accidents de trajet		2	2				2	2
Maladies professionnelles	1		1				1	0
TOTAL	4	3	7	0	0	0	7	11

→ Coût de la formation des membres du CHSCT

Les membres du CHSCT n'ayant pas changé depuis 2013, ceux-ci n'ont pas été de nouveau formés au cours de l'année 2014.

5 Les congés de maladie des personnels enseignants et BIATSS

Type de congés	Nombre d'agents concernés			Part des effectifs concernés	TOTAL 2013	TOTAL 2012	Évolution 2012/2014
	Enseignants et Enseignants-chercheurs	BIATSS	TOTAL 2014				
Congé Longue Maladie (titulaires)		6	6	0,90%	5	5	20,0%
Congé Longue Durée (titulaires)	2	3	5	0,75%	1	4	25,0%
Congé Grave Maladie (ANT)			0	0,00%	1	2	-100,0%
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et ANT)	26	143	169	25,38%	137	149	13,4%
TOTAL	28	152	180	27,03%	144	160	12,5%

→ Répartition des arrêts de travail par sexe

Type de congés	Nombre d'agents concernés				
	Enseignants et Enseignants-chercheurs		BIATSS		TOTAL 2014
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Congé Longue Maladie (titulaires)			5	1	6
Congé Longue Durée (titulaires)	2		3		5
Congé Grave Maladie (ANT)					0
Congé Ordinaire de Maladie (titulaires et ANT)	14	12	103	40	169
TOTAL	16	12	111	41	180

6 La quotité de travail

6.1 Les personnels enseignants à temps partiel

Chez les enseignants titulaires, le temps partiel ne concerne que 0,5% de nos effectifs enseignants du second degré. Leur part est de 0,3 % au niveau national.

Population	Quotité de travail					Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents à temps partiel
	50%	60%	70%	80%	90%		
Enseignants-chercheurs						0	0,0%
PRAG	1			1		2	0,5%
Total	1	0	0	1	0	2	0,5%

→ Répartition par sexe des personnels enseignants à temps partiel

Population	Personnels enseignants à temps partiel		Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents féminins	Part des agents masculins
	Femmes	Hommes			
Enseignants-chercheurs			0		
PRAG	1	1	2	50%	50%
Total	1	1	2	50%	50%

6.2 Les personnels BIATSS à temps partiel

En 2014, 56 personnels BIATSS titulaires et contractuels ont bénéficié d'un temps partiel allant de 50 à 90%. Le temps partiel chez les personnels BIATSS représente une part de 18,8%. Au niveau national le temps partiel chez les personnels BIATSS représente 12,1%.

A l'UAPV, la quotité la plus représentée est le 80% qui concerne 42 agents, soit 75% des temps partiels.

La part des agents de la filière AENES de l'UAPV exerçant à temps partiel est égale à 7% contre 4,4% au niveau national. Celle des personnels ITRF se rapproche des chiffres nationaux : 5% à l'UAPV pour 6,3% au niveau national. Enfin les personnels des bibliothèques exerçant à temps partiel représentent 2,3% des effectifs BIATSS à l'UAPV contre 1,4% au niveau national.

Population	Quotité de travail					Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents à temps partiel
	50%	60%	70%	80%	90%		
AENES				18	3	21	7,0%
ITRF		2		11	2	15	5,0%
BU	1			6		7	2,3%
Contractuels	4	1		7	1	13	4,4%
Total	5	3	0	42	6	56	18,8%

→ Répartition par sexe des personnels BIATSS à temps partiel

Comme en 2013, la part des personnels BIATSS féminins exerçant à temps partiel à l'UAPV est égale à 86% en 2014 ; elle était égale à 88% en 2012. Au niveau national, la part ces agents féminins exerçant à temps partiel est de 78,1 %

Population	Personnels BIATSS à temps partiel		Nombre d'agents à temps partiel	Part des agents féminins	Part des agents masculins
	Femmes	Hommes			
AENES	20	1	21	95%	5%
ITRF	11	4	15	73%	27%
BU	6	1	7	86%	14%
Contractuels	11	2	13	85%	15%
Total	48	8	56	86%	14%

→ **Comptes Épargne Temps (CET)**

	Femmes	Hommes	Total
Nombre de CET ouverts	33	21	54
Agents ayant déposé des jours	13	15	28

Jours déposés sur les CET en 2014	217
Nombre total de jours sur les CET	808
Jours utilisés en congés	22
Jours indemnisés au titre de 2014	106

7 Répartition des congés parentaux

Le congé parental est la position du fonctionnaire qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3ème anniversaire de l'enfant. L'intéressé(e) cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon réduits de moitié.

Le tableau suivant recense les effectifs ayant été en congé parental au cours de l'année 2014

Population	Femmes	Hommes
Enseignants chercheurs	1	
BIATSS titulaires	1	
BIATSS non titulaires	-	
Total	2	0

→ **Zoom sur la disponibilité pour élever un enfant**

Au cours de l'année 2014, un seul agent a été en position de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans à la suite d'un congé parental.

→ **Zoom sur les congés de maternité**

Population	Nombre de congés de maternité
Enseignants chercheurs	1
Enseignants	
Enseignants non titulaires	2
BIATSS titulaires	5
BIATSS non titulaires	1
Total	9

→ **Zoom sur les congés de paternité**

Suite à la naissance d'un enfant, un agent titulaire ou non titulaire peut bénéficier d'un congé de paternité. Le congé de paternité doit être pris dans les 4 mois suivant la naissance de l'enfant. La durée du congé de paternité est fixée à 11 jours calendaires, ces jours sont consécutifs et non fractionnables. En cas de naissance multiple, cette durée est portée à 18 jours.

A l'UAPV, 38% des pères ayant déclaré avoir un enfant en 2014 ont pris un congé de paternité.

Le tableau suivant recense les pères ayant déclaré une naissance en 2014 et le nombre de congés de paternité pris au cours de l'année 2014.

Population	Nombre de pères ayant déclaré une naissance	Nombre de congés de paternité
Enseignants chercheurs	4	1
Enseignants	2	
Enseignants non titulaires		
BIATSS titulaires	2	2
BIATSS non titulaires		
Total	8	3

Partie 6

Le DIALOGUE SOCIAL

1 Réunions des instances de l'Établissement

→ Nombre d'instances de l'Établissement réunies en 2014

Instances	Nombre de réunions
Conseil d'Administration (CA)	10
Conseil d'Administration Restreint (CAR)	8
Commission de la Recherche (CR)	9
Commission de la Recherche Restreinte (CRR)	10
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	9
Conseil Académique (réunion CR et CFVU)	2
Comité Technique (CT)	9
Commissions Paritaires d'Établissement (CPE) filières ITRF, AENES et des Bibliothèques	13
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	2
Comités Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)	3
Commission d'Action Sociale	9

2 Composition et parité des instances de l'Établissement

Instances	Nombre de membres titulaires et suppléants	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Représentation des femmes (%)
Conseil d'Administration (CA)	32	12	21	38%
Conseil d'Administration Restreint (CAR)	12	4	8	33%
Commission de la Recherche (CR)	32	15	17	47%
Commission de la Recherche Restreinte (CRR)	19	9	10	47%
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	44	22	22	50%
Comité Technique (CT)	20	9	11	45%
Commission Paritaire d'Établissement (CPE) représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel ITRF, AENES et des Bibliothèques	56	31	25	55%
Commission Consultative Paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	20	15	5	75%
Comités Hygiène et Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)	16	7	9	44%
Commission d'Action Sociale : représentants titulaires et suppléants de l'administration et du personnel	13	8	5	62%

Composition au 31/12/2014

→ Groupes de travail et autres réunions

En plus des instances de l'Établissement, des réunions de dialogue social sont organisées mensuellement, notamment avec les représentants du personnels membres du CT. De la même manière et selon la même configuration, des réunions de travail ou d'information sont organisées sur des thématiques particulières.

3 Relations professionnelles

→ Moyens humains accordés aux syndicats

Au total, sur l'année 2014, 647 heures de décharges d'activité de service pour l'exercice d'activités syndicales ont été accordées à 4 agents, correspondant à 0,4 ETP annuel.

→ Locaux syndicaux

Deux locaux identifiés comme locaux syndicaux sont mis à la disposition des organisations syndicales :

- un local de 13,95 m²
- un local de 23,03 m²

→ Grèves

L'établissement a compté 19 jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national en 2014.

Grèves	Nbre de jours non travaillés	Nbre de grévistes	Femmes	Hommes
06/02/14	1	2	1	1
18/03/14	1	5	3	2
15/05/14	1	9	3	6
26/06/14	1	0	0	0
18/11/14	1	0	0	0
11/12/14	1	3	1	2
Total		19	8	11

Partie 7

L'ACTION CULTURELLE et SOCIALE

1 L'action culturelle et sportive

Les actions mises en œuvre par la mission culture et vie de campus s'adressent à l'ensemble de la communauté universitaire car la culture est un lieu qui doit rassembler et non distinguer.

54% du budget global du service (hors fonctionnement) est consacré aux actions culturelles et patrimoniales (dont 42% issu de financements extérieurs) et 46% aux enseignements artistiques et culturels.

→ **Favoriser les pratiques de spectateurs : le dispositif « patch culture »**

Le dispositif du Patch Culture a été lancé à la rentrée 2010 et concerne l'ensemble de la communauté universitaire. Il propose aux étudiants et personnels de l'Université de bénéficier d'un tarif à 5€ une fois par an dans chacune des structures culturelles partenaires.

Cette année, 49 structures ont participé à ce dispositif dans les domaines du cinéma, théâtre, opéra, musique, danse, patrimoine, festival, culture scientifique, création... Et, depuis cette année, 17 structures proposent le tarif de 5€ en permanence aux porteurs du patch.

Près de 1 500 patchs ont été validés durant l'année 2014/2015 dont 11.9% par les personnels de l'Université (Soit 28.4% des personnels de l'Université patchés)

→ **Développer les pratiques culturelles et sportives : l'ouverture des UEO**

Les Unités d'Enseignement d'Ouverture culturelles et sportives sont ouvertes aux personnels de l'Université. Pour ce qui relève des activités culturelles, un quota de 10% de l'effectif maximum de l'atelier leur est ouvert gratuitement.

Depuis la rentrée 2014, 6 UEO ont été ouvertes sur le Campus Jean-Henri Fabre afin de faciliter l'accès aux activités culturelles et artistiques aux membres de la communauté universitaire présents sur ce campus.

Les activités sportives :

Personnels de l'Université d'Avignon inscrits à une activité sportive

Année universitaire	1er semestre	2ème semestre
2014 - 2015	68	52
2013 - 2014	81	68
2012 - 2013	67	49

Répartition des personnels par activités pour l'année universitaire 2013-2014

Activité	1er semestre	2ème semestre
Aviron	3	2
Badminton	7	5
Danse hip hop	1	1
Danse salsa		2
Escalade	3	5
Escrime artistique		1
Golf	3	6
Judo	1	
Pass cardio/muscu	6	2
Pilates healthy campus	4	3
Préparation physique	16	12
Rock	1	
Stretching healthy campus	5	5
Tai-chi / qi tempo healthy campus	6	
Tai-chi healthy campus	2	
Tango & danse de salon	1	
Tennis de table	3	2
Urban training healthy campus	1	
Yoga	5	4
Yoga dynamique		2
TOTAL	68	52

2 L'action sociale

Missions principales du Service d'Action Sociale :

- Participer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels
- Gérer les actions sociales, initiées au bénéfice des personnels en activité et de leurs ayants droits
- Informer les personnels dans le domaine social

L'effort de l'établissement au titre de l'action sociale a représenté 96 732 € pour l'année 2014.

Restauration des personnels	5 926 €
Soutien des personnels action sociale	36 294 €
Caspua	22 000 €
Médecine de prévention	19 200 €
Assistante sociale	13 311 €
TOTAL	96 732 €

2.1 Accompagnement social de la vie professionnelle

L'aide à la restauration concerne l'ensemble des personnels de l'Université.

Activité	Nombre de repas servis	Nombre d'usagers moyen mensuel	Coût (facture du CROUS)
Restauration des personnels	5 881	534	10 788,97 €

En 2014, le prix brut du repas était de 5,86 euros.

Le montant de l'aide, directement versée au CROUS, est variable en fonction de l'indice de rémunération (INM) :

Origine de l'aide	Catégories / INM			
	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	
	Jusqu'à 465	466 → 655	656 et plus	
Université d'Avignon	0,90	1,24		
Financement ministériel	1,21			
Montant total de l'aide	2,11	1,24	0,00	
Prix du repas brut	5,86	5,86	5,86	
Prix du repas net personnel	3,75	4,62	5,86	Financement total
Financement UAPV	3 617,10	2 308,88	0,00	5 925,98 €
Financement ministériel	5 160,00	0,00	0,00	5 160 €

2.2 Soutien social à la vie personnelle et familiale

Pour l'ensemble du personnel, le service d'action sociale a traité 73 dossiers en 2014, équivalent à 2013. En 2012, 78 demandes avaient été reçues.

Répartition des demandes	Montants versés 2014	Montants versés 2013	Montants versés 2012	Variation 2012- 2014
Enfants handicapés	15 171 €	13 136 €	16 929 €	-1 758 €
Séjours d'enfants	3 621 €	5 277 €	5 821 €	-2 200 €
Secours	4 112 €	5 674 €	3 100 €	+ 1 012 €
Déménagement / logement	3 600 €	3 300 €	1 800 €	+ 1 800 €
Allocations d'études	9 220 €	9 510 €	13 320 €	-4 100 €
BAFA	570 €	760 €		+ 570 €
Total	36 294 €	37 657 €	40 970 €	-4 676 €

Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge	Nombre de personnels concernés en 2014	Nombre de personnels concernés en 2013	Nombre de personnels concernés en 2012	Variation 2012- 2014
Moins de 30 ans	0	0	1	-1
De 31 à 35 ans	2	4	2	0
De 36 à 40 ans	7	8	10	-3
De 41 à 45 ans	13	16	20	-7
De 46 à 50 ans	21	19	17	4
De 51 à 55 ans	8	6	8	0
De 56 à 60 ans	4	2	3	1
Plus de 60 ans	0	0	1	-1
Total	55	55	62	-7

Répartition des bénéficiaires selon leur situation familiale	Nombre de personnels concernés	Femmes	Hommes
Célibataire	15	14	1
Couple	4	4	0
Célibataire + 1 enfant	3	3	0
Couple + 1 enfant	9	9	0
Célibataire + 2 enfants	7	7	0
Couple + 2 enfants	9	5	4
Célibataire + 3 enfants	0	0	0
Couple + 3 enfants	4	3	1
Couple + 4 enfants	4	2	2
Total	55	47	8

Répartition du nombre de demandes par personnel demandeur en 2014

Nombre de demandes présentées	Nombre de personnels
1	39
2	15
3	0
4	1
<i>5 et plus</i>	0

Répartition des demandes en fonction du sexe des demandeurs

Femmes	Hommes
45	10

2.3 Le Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon (CASPUA)

Le CASPUA, subventionné par l'Université d'Avignon en 2014 à hauteur de 22 000 € est une association qui propose des services de loisirs culturels, sportifs, ou touristiques aux personnels de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Le bureau est composé de 10 personnels élus. 9 membres du bureau sont bénévoles et 1 membre bénéficie d'une décharge de service de 4 heures par semaine.

Le CASPUA a permis aux personnels de bénéficier en 2014 de rencontres conviviales, d'activités culturelles et sportives, d'un accompagnement de la vie familiale et sociale, et enfin la vente de produits à tarifs « comité d'entreprise ».

→ Les activités menées en 2014

Actions	Public concerné	Part du budget	Part de chaque action dans l'activité globale
Arbre de Noël (enfants des personnels) <i>spectacle, goûter, bons d'achat / cadeaux, chèques naissances</i>	280	64,47%	21,39%
Organisation du pot de rentrée	200	5,36%	1,78%
Opérations cinéma	150	19,43%	24,76%
Vente de parfum	128	0%	28,57%
Thalassothérapie	28	6,70%	7,60%
Vente de tickets Piscine	60	0%	1,08%
Festival d'Avignon in et off (centralisation des achats)	130	0,60%	6,27%
Divers (Berger - chocolats - cirque - jubill - bowling etc...)	30	0%	3,18%
Carte Cezam	220	2,55%	5,08%
Fonctionnement		0,87%	0,29%
TOTAL		100%	100%

GLOSSAIRE

A	AAE	Attaché d'administration de l'Etat
	ACMO	Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
	ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
	ADJENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
	AENES	Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	AIST	Association Interentreprise pour la Santé au Travail
	AMUE	Agence de Mutualisation des Universités et Établissements
	ANR	Agence Nationale de la Recherche
	ANT	Agents Non Titulaires
	ARE	Allocation d'aide au Retour à l'Emploi
	ASI	Assistant ingénieur de recherche et de formation
	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
	ATRF	Adjoint technique de recherche et de formation
	AVUC	Avignon Université Club
B	BAP	Branches d'Activités Professionnelles
	BAS / BIBAS	Bibliothécaire adjoint spécialisé / Bibliothécaire assistant spécialisé (depuis l'intégration dans le nouvel espace statutaire)
	BIATSS	Personnels de bibliothèques, ingénieurs administratifs techniques, sociaux et de santé
	BIEP	Bourse Interministérielle de l'Emploi Public
	BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
C	CA	Conseil d'administration
	CAR	Conseil d'administration restreint
	CASPUA	Comité Associatif des Personnels de l'Université d'Avignon
	CASU	Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire
	CDD	Contrat à durée déterminée
	CDI	Contrat à durée indéterminée
	CET	Compte Épargne Temps
	CFVU	Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
	CHS	Comité d'hygiène et de sécurité
	CHSCT	Comité hygiène et sécurité et condition de travail
	CLD	Congé de longue durée
	CLM	Congé de longue maladie
	CNRS	Centre national de recherche scientifique
	CNU	Conseil national des universités
	CPE	Commission Paritaire d'Établissement
	CR	Commission de la Recherche
	CRCT	Congé pour recherche ou conversion thématique
	CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et sociales
	CS	Conseil Scientifique
	CT	Comité Technique

E	ENSAM	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
	EPS	Education Physique et Sportive
	EPSCP	Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
	ETPT	Équivalent temps plein travaillé
F	FER	Fiches d'exposition aux risques
	FLE	Français Langue Etrangère
G	GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
	GRH	Gestion des Ressources Humaines
H	HCERES	Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
I	IAT	Indemnité d'Administration et de Technicité
	IATOSS	Ingénieurs Administratifs Techniques Ouvriers de Service et de Santé
	IFTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires
	IGE	Ingénieur d'Étude de recherche et de formation
	IGR	Ingénieur de Recherche et de formation
	INM	Indice nouveau majoré
	INRA	Institut national de la recherche agronomique
	ITRF	Ingénieur et Technicien de Recherche et de Formation
	IUF	Institut universitaire de France
L	LRU	Loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités
	LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
M	MCF	Maître de conférences
	MLE	Maître de langues étrangères
N	NBI	Nouvelle bonification indiciaire
P	PA	Prime d'Administration
	PACTE	Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État
	PAST	Professeur associé à temps partiel
	PCA	Prime pour Charges Administratives
	PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
	PES	Prime d'Excellence Scientifique
	PFI	Prime de Fonction Informatique
	PFR	Prime de Fonction et de Résultat
	PLP	Professeur de lycée professionnel
	PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique

	PR	Professeur des universités
	PRAG	Professeur agrégé
	PRCE	Professeur certifié
	PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
	PRP	Prime de Responsabilité Pédagogique
	PUF	Plan Universitaire de Formation
R	RAEP	Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle
	RCE	Responsabilités et Compétences Élargies
	REFERENS	REFérentiel des Emploi-types de Recherche et de l'ENseignement Supérieur
	REME	REpertoire des Métiers
S	SAENES	Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
	SGEPES	Secrétaire Général d'Établissement Public d'Enseignement Supérieur
	SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
T	TCH RF	Technicien de Recherche et de Formation
	TEPA	Travail Emploi et Pouvoir d'Achat
	TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation
U	UAPV	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
	UFR-ip	Unité de Formation, de Recherche et d'insertion professionnelle

Remerciements

Remerciements particuliers à tous les personnels et services qui ont contribué à l'élaboration de ce bilan social

Directeur de publication : Présidence de l'Université et Direction des Ressources Humaines

Mise en page : Maison de la Communication

Bilan Social résultant de l'observation des données au 31 décembre 2014

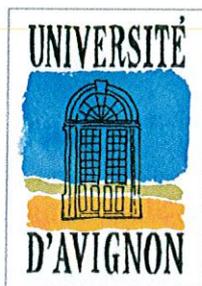
Source des données emplois, effectifs, rémunération : Harpège, fichiers kx paye DRFIP

Effectifs étudiants : année universitaire 2014/2015 remontées SISE au 15/01/2015

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche édition 2014, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche

Portail PERSÉ (Prestations et Echanges sur les Ressources humaines du Supérieur à l'usage des Établissements) du Ministère de l'Enseignement Supérieur - Direction Générale des Ressources Humaines DGRH A (service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche et DGRH C (service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques)

Grilles des rémunérations : Direction des Affaires Financières du Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE**

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015

Présidence
Direction Générale des Services

POINT 6

BILAN SOCIAL 2014

Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 décembre 2015, sous la présidence de Philippe ELLERKAMP, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'État,

Vu les statuts de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 16 novembre 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration approuve **LE BILAN SOCIAL 2014**.

Délibération adoptée (une abstention).

Membres composant le conseil : 28

Membres présents (23) ou suppléés (4) : 27

Membres absents et non suppléés : 1

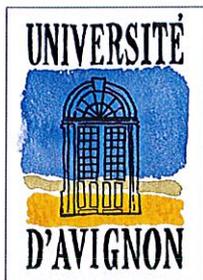
Avignon, le 18 Décembre 2015

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Philippe ELLERKAMP

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le

15 JAN. 2016



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

DELIBERATION DU COMITE TECHNIQUE
DE L'UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015
POINT n° 4 – BILAN SOCIAL 2014

Direction des Ressources
Humaines

Le comité technique (CT) de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse s'est réuni le lundi 16 novembre 2015 sous la présidence de Jean-François BONASTRE, Administrateur provisoire.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Technique a rendu un avis **favorable à la majorité concernant le bilan social 2014.**

Membres composants le comité : 10 titulaires

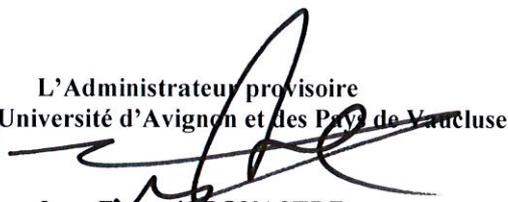
Membres présents ayant voix délibératives : 8

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 3

Membres absents et non suppléés : 2

Avignon, le 26 novembre 2015



L'Administrateur provisoire
de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Jean-François BONASTRE

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES

Campus centre-ville
Site Ste Marthe
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 35
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 50
drh@univ-avignon.fr
<http://www.univ-avignon.fr>